

ORDRE ^{DU} JOUR

DU CONSEIL ^{D'}ADMINISTRATION

05 AVRIL 2024

GÉNÉRAL

- Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 20/12/2023
- Point 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration exceptionnel du 09/02/2024

INSTITUTIONNEL

- Point 3 – Rendu acte des marchés publics passés en procédure adaptée en 2023
- Point 4 – Rendu acte des dons et legs acceptés par la Directrice en 2023

FINANCES

- Point 5 – Adoption du compte de gestion – Exercice 2023
- Point 6 – Adoption du compte administratif – Exercice 2023
- Point 7 – Modification des tarifs d'inscription des ateliers de pratiques amateurs
- Point 8 – Convention entre le Grand-Huit (G8) et l'ESAPB pour la fixation des tarifs de la validation des acquis de l'expérience (VAE) – Année 2024
- Point 9 – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association étudiante de l'ESAPB *Elkartea* pour l'année 2024

RESSOURCES HUMAINES

- Point 10 – Modification du tableau des effectifs
- Point 11 – Taux de promotion aux grades d'avancement
- Point 12 – Adhésion au pôle missions temporaires du CDG 64

JURIDIQUE

- Point 13 – Convention entre l'ESAPB et le Foyer de jeunes et d'éducation populaire de la ville de Bardos



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 05 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-02

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20/12/2023

Le 05 avril 2024, à 10h, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle École supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 22 mars 2024. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Étaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY (*pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE*)
- Monsieur Michel LABORDE
- Madame Sophie CASTEL
- Monsieur Bernard ELHORGA
- Madame Anne PINATEL
- Monsieur Yves UGALDE
- Monsieur Antton CURUTCHARRY

Pour l'État :

- Madame Juliette ROUILLON-DURUP

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Denis LABORDE (*pouvoir à Monsieur Michel LABORDE*)
- Madame Nora MARTIROSYAN (*pouvoir à Sophie CASTEL*)

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Margaux LIESENBORGHES
- Madame Charlotte PREVOT

Représentants des étudiants de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Amélie GALAMONT
- Monsieur Timothée ARSAUT VASSAL

Étaient absents et non représentés :

- Madame Florence SERVAIS
- Madame Maïder AROSTEGUY
- Madame Maylis DESCAZEUX

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents ou représentés : 15



DELIBERATION N° 2024-02 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 20/12/2023

Vote :

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 20/12/2023, annexé au dossier.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette proposition.

Fait et délibéré à Bayonne le 05/04/2024

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE

Transmis au contrôle de légalité le : 05/04/2024
Date d'affichage le : 05/04/2024



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE
Conseil d'administration du 20 décembre 2023

PROCÈS-VERBAL

L'an 2023,
Le 20 décembre,
A 14h00,

Les administrateurs de l'École supérieure d'art Pays Basque, dénommée « ESAPB », Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), se sont réunis sur convocation de leur Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

GÉNÉRAL

- Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 09/10/2023

FINANCES

- Point 2 – Budget primitif 2024 de l'EPCC ESAPB
- Point 3 – Acceptation à titre définitif de dons acceptés provisoirement par la Directrice

RESSOURCES HUMAINES

- Point 4 – Modification du tableau des effectifs
- Point 5– Revalorisation des montants planchers de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) du RIFSEEP
- Point 6 – Revalorisation de la valeur faciale des titres restaurant
- Point 7 – Instauration de l'allocation enfant handicapé
- Point 8 – Mise en place du forfait mobilités durables au profit des agents de l'ESAPB

JURIDIQUE

- Point 9 – Approbation de la convention de dons entre Hermès Distribution France et l'École supérieure d'art Pays Basque
- Point 10 – Renouvellement de la convention cadre entre le comité d'œuvres sociales Pays Basque et l'ESAPB pour la période 2024-2026
- Point 11 – Avenant n°2 à l'accord-cadre relatif à l'acquisition et à la maintenance des divers outils de reprographie spécifiques à l'ESAPB



Sont présents ou représentés :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY
- Monsieur Michel LABORDE
- Madame Sophie CASTEL
- Monsieur Bernard ELHORGA
- Madame Anne PINATEL (*en visioconférence*)
- Madame Marie LASSERRE
- Madame Agnès DUHART
- Monsieur Yves UGALDE (*à partir de l'OJ n°2*)

Pour l'État :

- Madame Juliette ROUILLON-DURUP (*en visioconférence*)

Personnalités qualifiées :

- Madame Nora MARTIROSYAN (*pouvoir à Madame Anne PINATEL*)
- Monsieur Denis LABORDE (*pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE*)

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Monsieur Frédéric GAYEL
- Monsieur Béranger LAYMOND

Représentants des étudiants de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Hana BOURAHLA (*en visioconférence*)

Sont absents et non représentés :

- Madame Maïder AROSTEGUY
- Madame Maylis DESCAZEUX

Assistent également à ce conseil : Madame Patricia OUDIN (*en visioconférence*), Monsieur Camille VILLENEUVE (*en visioconférence*), Madame Delphine ETCHEPARE, Madame Chrystelle LATXAGUE, Madame Armelle RONCIN et Madame Amaya VANHEMS.

Le conseil réunissant la présence de la moitié au moins des administrateurs, il peut valablement délibérer.

En préambule, Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE fait un point sur la réunion qui s'est tenue au Havre entre la délégation des Présidents des ESA et le ministère de la Culture.

Il rappelle qu'au préalable avait eu lieu un rendez-vous au ministère de la Fonction Publique. A cette occasion, sur les 16 millions nécessaires aux ESA (point d'indice, statut des PEA, exonération des boursiers, inflation, etc.), la délégation des Présidents avait proposé de manière raisonnable que ce rattrapage puisse se faire sur 2 ou 3 ans.



Or, en dehors de la reconduction des 2 millions d'euros soclés, rien de plus n'a été obtenu car le discours de l'État est que ce sont des écoles territoriales et que c'est aux collectivités locales de les assumer.

En parallèle, les Présidents des ESA devaient faire les démarches auprès des parlementaires locaux, ce qu'a fait Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE auprès de Florence LASSERRE et Max BRISSON.

Il n'a pas obtenu de retour de la part de Florence LASSERRE ; Max BRISSON quant à lui a écrit un courrier et a fait une intervention au sein de la commission culture mais sans effet.

Les ESA sont en dehors des radars.

L'année prochaine le « combat » continue pour que les demandes formulées soient acceptées. L'ESAPB est très impliquée, alors même qu'elle est une des écoles la moins concernée par les difficultés ; pour certaines leur avenir se joue.

Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE précise bien qu'il s'agit d'un problème au niveau national et politique et pas au niveau des DRAC.

Juliette ROUILLON-DURUP prend la parole pour exprimer que la question n'est pas centrée que sur les ESA, c'est tout l'enseignement supérieur culture qui est concerné (danse, théâtre, cirque, etc.). Le financement est globalement insuffisant. Les demandes ne sont pas assez collégiales avec l'ensemble des disciplines, ce qui rend difficile pour le ministère d'y répondre.

Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE comprend l'argument mais, lui est là pour défendre une ESA. Les ESA forment les 2/3 des étudiants dans le domaine des arts visuels, pour autant le traitement est différent : il n'y pas de politique nationale dans ce domaine-là.

Juliette ROUILLON-DURUP répond que ce sont les écoles nationales qui sont une anomalie dans tout le paysage de l'enseignement supérieur culture.

Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE propose d'en rester là mais les démarches vont se poursuivre pour obtenir les moyens demandés.

GENERAL

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 09/10/2023

Ce point ne faisant pas l'objet d'observations, il est mis au vote.

Contre : aucun

Abstention : aucun

Pour : unanimité

Amaya VANHEMS propose de traiter du point 4 concernant la modification du tableau des effectifs avant le vote du BP 2024 dans la mesure où le tableau des effectifs vient ensuite en annexe dudit BP.

RESSOURCES HUMAINES

Point 4 – Modification du tableau des effectifs

Sylvie CASTEL interroge sur l'impact pour les 7 agents qui ont choisi de muter de la CAPB vers l'ESAPB ce à quoi Amaya VANHEMS répond qu'il n'y a aucun impact pour eux (carrière, action sociale, formation, etc. tout reste à l'identique).



Ce point ne faisant pas l'objet de plus d'observations, il est mis au vote.

Contre : aucun
Abstention : aucun
Pour : unanimité

FINANCES

Point 2 – Budget primitif 2024 de l'EPCC ESAPB

Jean-Pierre LAFLAQUIERE explique qu'il est demandé aux satellites de la CAPB, desquels fait partie l'ESAPB, de respecter la subvention allouée si l'activité a le même périmètre. A partir du moment où l'ESAPB entend créer une formation supplémentaire par l'arrivée du DNSEP, il est normal que la subvention évolue. C'est ce qui a commencé à être intégré dans les discussions budgétaires avec la CAPB avec une perspective sur 3 ans (2024-2025-2026).

Arrivée de Yves UGALDE dans la séance.

Patricia OUDIN dit que le décalage entre la subvention demandée à la Région Nouvelle-Aquitaine dans le dossier de demande (60 000 €) et ce qui est indiqué sur le BP (20 000 €) peut poser difficulté côté Région. Amaya VANHEMS lui explique qu'il n'y a pas le choix car le budget doit être équilibré avec les subventions dont nous avons déjà reçu notification. Il est impossible d'équilibrer le budget avec 60 000 €, si finalement nous ne les obtenons pas, le budget ne serait alors pas sincère.

Juliette ROUILLON-DURUP indique qu'à ce jour elle n'a pas de réponse à donner quant à la subvention de la DRAC allouée à l'ESAPB et souhaite donc s'abstenir pour ce vote.

Ce point ne faisant pas l'objet de plus d'observations, il est mis au vote.

Contre : aucun
Abstention : 1
Pour : 14

Point 3 – Acceptation à titre définitif de dons acceptés provisoirement par la Directrice

Ce point ne faisant pas l'objet d'observations, il est mis au vote.

Contre : aucun
Abstention : aucun
Pour : unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Point 5– Revalorisation des montants planchers de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) du RIFSEEP

Maider BEHOTEGUY indique qu'elle était élue aux RH lors de la construction du RIFSEEP à la CAPB et que le dispositif est très bien fait et permet une véritable équité sur les missions.



Ce point ne faisant pas l'objet de plus d'observations, il est mis au vote.

Contre : aucun
Abstention : aucun
Pour : unanimité

Point 6 – Revalorisation de la valeur faciale des titres restaurant

Ce point ne faisant pas l'objet d'observations, il est mis au vote.

Contre : aucun
Abstention : aucun
Pour : unanimité

Point 7 – Instauration de l'allocation enfant handicapé

Ce point ne faisant pas l'objet d'observations, il est mis au vote.

Contre : aucun
Abstention : aucun
Pour : unanimité

Point 8 – Mise en place du forfait mobilités durables au profit des agents de l'ESAPB

Ce point ne faisant pas l'objet d'observations, il est mis au vote.

Contre : aucun
Abstention : aucun
Pour : unanimité

JURIDIQUE

Point 9 – Approbation de la convention de dons entre Hermès Distribution France et l'École supérieure d'art Pays Basque

Ce point ne faisant pas l'objet d'observations, il est mis au vote.

Contre : aucun
Abstention : aucun
Pour : unanimité

Point 10 – Renouvellement de la convention cadre entre le comité d'œuvres sociales Pays Basque et l'ESAPB pour la période 2024-2026

Ce point ne faisant pas l'objet d'observations, il est mis au vote.

Contre : aucun
Abstention : aucun
Pour : unanimité



Point 11 – Avenant n°2 à l'accord-cadre relatif à l'acquisition et à la maintenance des divers outils de reprographie spécifiques à l'ESAPB

Ce point ne faisant pas l'objet de plus d'observations, il est mis au vote.

Contre : aucun
Abstention : aucun
Pour : unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée à 15h05.

De tout ce que dessus, il a été rédigé le présent procès-verbal signé par le Président, pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président du conseil d'administration,



Jean-Pierre LAFLAQUIERE



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 05 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-03

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXCEPTIONNEL DU 09/02/2024**

Le 05 avril 2024, à 10h, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle École supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 22 mars 2024. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Étaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY (*pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE*)
- Monsieur Michel LABORDE
- Madame Sophie CASTEL
- Monsieur Bernard ELHORGA
- Madame Anne PINATEL
- Monsieur Yves UGALDE
- Monsieur Antton CURUTCHARRY

Pour l'État :

- Madame Juliette ROUILLON-DURUP

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Denis LABORDE (*pouvoir à Monsieur Michel LABORDE*)
- Madame Nora MARTIROSYAN (*pouvoir à Sophie CASTEL*)

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Margaux LIESENBORGHS
- Madame Charlotte PREVOT

Représentants des étudiants de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Amélie GALAMONT
- Monsieur Timothée ARSAUT VASSAL

Étaient absents et non représentés :

- Madame Florence SERVAIS
- Madame Maïder AROSTEGUY
- Madame Maylis DESCAZEUX

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents ou représentés : 15



DELIBERATION N° 2024-03 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION EXCEPTIONNEL DU 09/02/2024

Vote :

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 09/02/2024, annexé au dossier.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette proposition.

Fait et délibéré à Bayonne le 05/04/2024

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE

Transmis au contrôle de légalité le : 05/04/2024

Date d'affichage le : 05/04/2024



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration exceptionnel du 09 février 2024

PROCÈS-VERBAL

L'an 2024,
Le 09 février,
A 11h30,

Les administrateurs de l'École supérieure d'art Pays Basque, dénommée « ESAPB », Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), se sont réunis en visioconférence sur convocation de leur Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

INSTITUTIONNEL

- Point 1 – Ouverture du Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP), second cycle conférant grade de Master, en septembre 2024

Sont présents ou représentés :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY
- Monsieur Michel LABORDE
- Madame Sophie CASTEL
- Monsieur Bernard ELHORGA
- Madame Anne PINATEL
- Monsieur Antton CURUTCHARRY
- Madame Maud CASCINO

Pour l'État :

- Madame Juliette ROUILLON-DURUP

Personnalités qualifiées :

- Madame Nora MARTIROSYAN
- Monsieur Denis LABORDE

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Marie-Dominique PARISON
- Monsieur Béranger LAYMOND

Représentants des étudiants de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Hana BOURAHLA



Sont absents et non représentés :

- Monsieur Yves UGALDE
- Madame Florence SERVAIS
- Madame Maylis DESCAZEAUX

Assistent également à ce conseil : Madame Delphine ETCHEPARE, Monsieur Frédéric DUPRAT, Madame Chrystelle LATXAGUE, Madame Armelle RONCIN et Madame Amaya VANHEMS.

Le conseil réunissant la présence de la moitié au moins des administrateurs, il peut valablement délibérer.

INSTITUTIONNEL

**Point 1 – Ouverture du Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP),
second cycle conférant grade de Master, en septembre 2024**

Delphine Etchepare présente ce point institutionnel historique pour l'EPCC École supérieure d'art Pays Basque, par la lecture de la délibération, ses visas et son contenu.

Ce point ne faisant pas l'objet d'observations, il est mis au vote.

Contre : aucun

Abstention : aucun

Pour : unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée à 11h45.

De tout ce que dessus, il a été rédigé le présent procès-verbal signé par le Président, pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président du conseil d'administration,



Jean-Pierre LAFLAQUIERE



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 05 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-04

OBJET : RENDU ACTE DES MARCHES PUBLICS PASSES EN PROCEDURE ADAPTEE EN 2023

Le 05 avril 2024, à 10h, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle École supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 22 mars 2024. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Étaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY (*pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE*)
- Monsieur Michel LABORDE
- Madame Sophie CASTEL
- Monsieur Bernard ELHORGA
- Madame Anne PINATEL
- Monsieur Yves UGALDE
- Monsieur Antton CURUTCHARRY

Pour l'État :

- Madame Juliette ROUILLON-DURUP

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Denis LABORDE (*pouvoir à Monsieur Michel LABORDE*)
- Madame Nora MARTIROSYAN (*pouvoir à Sophie CASTEL*)

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Margaux LIESENBORGHS
- Madame Charlotte PREVOT

Représentants des étudiants de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Amélie GALAMONT
- Monsieur Timothée ARSAUT VASSAL

Étaient absents et non représentés :

- Madame Florence SERVAIS
- Madame Maïder AROSTEGUY
- Madame Maylis DESCAZEUX

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents ou représentés : 15



DELIBERATION N° 2024-04 : RENDU ACTE DES MARCHES PUBLICS PASSES EN PROCEDURE ADAPTEE EN 2023

Conformément à la délibération n°2021-23 du conseil d'administration du 13 décembre 2021, la Directrice rend acte au conseil d'administration, à chaque début d'année civile, des marchés passés en procédure adaptée qu'elle a signés sur l'année N-1,

Aussi, ci-après la liste des marchés publics passés en procédure adaptée et signés par la Directrice en 2023 :

n°2023-01 – Prestations de services d'enseignement artistique

Co-contractant : Mathilde GARCIA-SANZ

Montant : 1 200,00 € HT

Notification : 22/02/2023

Durée du marché : Du 20/02/2023 au 24/02/2023

n°2023-02 – Prestations de services d'enseignement artistique

Co-contractant : Tristan PERICH

Montant : 1 200,00 € HT

Notification : 26/04/2023

Durée du marché : Du 26/04/2023 au 28/04/2023

n°2032-03 – Matériel informatique de marque Apple 2023

Co-contractant : ECONOCOM

Montant : Accord cadre à bons de commande sans montant minimum avec maximum de 45 000 € HT

Notification : 09/05/2023

Durée du marché : 1 an à compter de la date de notification

n°2023-04 – Prestations de services d'enseignement artistique

Co-contractant : Laura GOZLAN

Montant : 9 000,00 € HT

Notification : 12/09/2023

Durée du marché : 1^{er} semestre 2023-24

n°2023-05 – Prestations de services d'enseignement artistique

Co-contractant : Antoine MEDES

Montant : 9 000,00 € HT

Notification : 14/10/2023

Durée du marché : 1^{er} semestre 2023-24

n°2023-06 – Prestations de services d'enseignement artistique

Co-contractant : Juan PEREZ AGUIRREGOICOA

Montant : 9 000,00 € HT

Notification : 12/09/2023

Durée du marché : 2^{ème} semestre 2023-24

n°2023-07 – Prestations de services d'enseignement artistique

Co-contractant : Loreto MARTINEZ TRONCOSO

Montant : 6 000,00 € HT

Notification : 12/09/2023

Durée du marché : 2^{ème} semestre 2023-24



n°2023-08 – Prestations de services d'enseignement artistique
Co-contractant : Mathilde GARCIA-SANZ
Montant : 1 200,00 € HT
Notification : 13/09/2023
Durée du marché : Du 13/09/2023 au 17/09/2023

n°2023-09 – Prestations de services d'enseignement artistique
Co-contractant : Mélanie BERGER
Montant : 1 500,00 € HT
Notification : 01/12/2023
Durée du marché : Du 28/11/2023 au 01/12/2023

n°2023-10 – Prestations de services d'enseignement artistique
Co-contractant : Nobuyoshi TAKAGI
Montant : 1 500,00 € HT
Notification : 30/11/2023
Durée du marché : Du 28/11/2023 au 01/12/2023

n°2023-11 – Prestations de services d'enseignement artistique
Co-contractant : Association Les Arts Rois
Montant : 1 500,00 € HT
Notification : 28/11/2023
Durée du marché : Du 28/11/2023 au 01/12/2023

n°2023-12 – Prestations de services d'enseignement artistique
Co-contractant : Eliane MONNIN
Montant : 960,00 € HT
Notification : 21/12/2023
Durée du marché : 2^{ème} semestre 2023-24

n°2023-13 – Prestations de services
Co-contractant : Documents d'artistes Nouvelle-Aquitaine
Montant : 2 000,00 € HT
Notification : 17/01/2024
Durée du marché : Le 12/02/2024

n°2023-14 – Prestations de services
Co-contractant : Agence AMAC
Montant : 2 000,00 € HT
Notification : 21/12/2023
Durée du marché : Le 08/04/2024

Acte :

Le conseil d'administration est invité à prendre acte des marchés passés en procédure adaptée en 2023.

Les membres du conseil d'administration prennent acte à l'unanimité de cette proposition.





Fait et délibéré à Bayonne le 05/04/2024
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE

Transmis au contrôle de légalité le : ~~4~~ 05/04/2024
Date d'affichage le : 05/04/2024



Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 064-200093169-20240405-2024_04-DE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 05 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-05

OBJET : RENDU ACTE DES DONNS ET LEGS ACCEPTES PAR LA DIRECTRICE EN 2023

Le 05 avril 2024, à 10h, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle École supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 22 mars 2024. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Étaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY (*pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE*)
- Monsieur Michel LABORDE
- Madame Sophie CASTEL
- Monsieur Bernard ELHORGA
- Madame Anne PINATEL
- Monsieur Yves UGALDE
- Monsieur Antton CURUTCHARRY

Pour l'État :

- Madame Juliette ROUILLON-DURUP

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Denis LABORDE (*pouvoir à Monsieur Michel LABORDE*)
- Madame Nora MARTIROSYAN (*pouvoir à Sophie CASTEL*)

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Margaux LIESENBORGHS
- Madame Charlotte PREVOT

Représentants des étudiants de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Amélie GALAMONT
- Monsieur Timothée ARSAUT VASSAL

Étaient absents et non représentés :

- Madame Florence SERVAIS
- Madame Maïder AROSTEGUY
- Madame Maylis DESCAZEUX

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents ou représentés : 15



DELIBERATION N° 2024-05 : RENDU ACTE DES DONNS ET LEGS ACCEPTES PAR LA DIRECTRICE EN 2023

Conformément à la délibération n°2021-22 du conseil d'administration du 13 décembre 2021, la Directrice rend acte au conseil d'administration à chaque début d'année civile des dons et legs qu'elle a acceptés sur l'année N-1,

Aussi, ci-après la liste des dons et legs acceptés par la Directrice en 2023 :

1 – Pour rappel :

- La société Wellputt Golf a fait don à l'ESAPB de trois imprimantes 3D Modix Big 60 V2 ;
 - Madame Maritxu LEYRIS a fait don à l'ESAPB de dix châssis ;
 - Monsieur Mathieu CHAVAREN, artiste professionnel, ancien étudiant, a fait don à l'ESAPB de cinq châssis.
- Conformément à la délibération n°2021-22 du conseil d'administration du 13 décembre 2021, la Directrice a accepté provisoirement ces dons. Par délibération n°2023-30 du 20 décembre 2023, le conseil d'administration a accepté à titre définitif ces dons.

2 – Des dons de ressources documentaires ont également été faits et sont venus intégrer le fonds documentaire de l'ESAPB (*détail en annexe 3*).

Aucun legs n'a été accepté en 2023.

Acte :

Le conseil d'administration est invité à prendre acte des dons et legs acceptés par la Directrice en 2023.

Les membres du conseil d'administration prennent acte à l'unanimité de cette proposition.

Fait et délibéré à Bayonne le 05/04/2024

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE

Transmis au contrôle de légalité le : 05/04/2024
Date d'affichage le : 05/04/2024



LISTE DES DONS

DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES

intégrées au fonds de l'EPCC
au cours de l'année civile 2023

Livres

ID ESAPB	Titre	Auteur	Éditeur
6337	Laure Gozlan	Venturi, Ricardo	Anywave
6365	Studios d'Afrique	Kouyaté, Adama	Gang
6427	Bitterkomix	Kannemeyer, Anton	L'association
6428	Félicità 18	ENSBA	Beaux-arts de Paris
6376	Camarades, à présent je suis de droite	Pérez Agirregoikoa, Juan	Éd. Matière
6375	Citations pour le président Sarkozy	Pérez Agirregoikoa, Juan	Éd. Matière
6374	Faible passion du réel ; Le théorisme, méthode de salut public	Pérez Agirregoikoa, Juan	Éd. Matière
6326	Simon Hantaï	Baldassari, Anne	Gallimard
6259	L'ascenseur occupe la 501	Sophie Calle	Actes Sud
6233	The other end of the rainbow	Kourtney, Roy	André Frère Éditions
6271	Atlas et légendes	Matthieu Montchamp	Arnaud Bizalion Éditeur
6197	Des oiseaux	Roger Ballen	Atelier EXB
6300	Chongqing	Cyrus Cornut	Atelier EXB
4686	Sub sole	Massao Mascaro	Chose Commune
6410	Jeanloup Stieff fais-moi signe	Claude Nori	Contrejour
6299	Le brai	Jean Dieuzaide	Contrejour



ID ESAPB	Titre	Auteur	Editeur
6285	Nos vies partagées	Patrick Taberna	Contrejour
6496	On n'est pas des robots. Ouvriers et ouvrières de la logistique	Cécile Cuny, Nathalie Mohadjer et Hortense Soichet	Créaphis
6293	Au rendez-vous des robins	Émilie Hautier	Créaphis
6361	Pour une photographie documentaire critique	Philippe Bazin	Créaphis
6286	Passages de l'ombre aux images	Sara Imloul	Filigranes Éditions
6291	Tu me loves?	Marion Poussier	Filigranes Éditions
6280	L'artiste et son marché	Caroline Schirman	Filigranes Éditions
6199	Olympic Backstage	Enzo Lefort	Fisheye
6234	Fisheye Photo Review 2021.22	Fisheye	Fisheye
6287	Son œil dans ma main	Raymond Depardon	Images plurielles
6289	Les nonpareilles	Denis Roche	Lamaindonne
6198	Les Bords Réels	Adrien Selbert	Le bec en l'air
6495	D'ici ça ne paraît pas si loin	Les Associés	Le bec en l'air
6296	Jean Mounicq	Denoyelle Française	Les Éditions de Juillet
6292	La ligne d'eau	Frédéric Cornu	Éditions Light Motiv
6298	Discover	François Daireaux	Éditions Loco
4775	Homen Morto Passaou Aqui	Valter Vinagre	Éditions Loco
6295	Justice	Thomas Klotz	Maison CF
6342	36 Vues	Pierre de Vallombreuse	Éditions Poetry Wanted
6343	36 Vues	Bernard Plossu	Éditions Poetry Wanted
6288	Franco & moi	Patrick Cockpit	Revelatoer
6284	Build and Destroy	David de Beyler	RVB bokks
6294	The Eclipse	Stéphane Charpentier	Sun-sun
6357	Odysseus	Michaël Duperrin	Sun-sun
6228	Contre-Culture dans la photographie contemporaine	Michel Poivert	Monographik éditions
6356	Les oubliées	Anaïs Boudot	The eyes publishing
6351	Les fleurs du mal	Antoine d'agata	The eyes publishing

ID ESAPB	Titre	Auteur	Éditeur
6256	Contrepoints \ La bande-son dans le cinéma graphique expérimental	Alice Saey	Hear Strasbourg
6070	Egon Schiele		-
6082	14-18, 100 portraits	Éric Poitevin	Toluca
6085	Le surréalisme et l'objet \ L'exposition		Centre Pompidou
6100	Kinetica \ Lieux d'expérimentations cinématographiques en Europe		La passe du vent
6101	Fabrice Hybert	Pascal Rousseau	Fernand Hazan
6102	Dé-réalité des réalités \ Programme de recherche Images, Sciences et Technologies 2020-2022		-
6177	+ Photographie # vol. 4 \ Les acquisitions des collections publiques		Le bec en l'air/Ministère de la Culture
6178	+ Photographie # vol. 4 \ Les acquisitions des collections publiques		Le bec en l'air/Ministère de la Culture
6179	Bruno Perramant, Loves's missing	Yannick Haenel	Éditions du regard
6180	ZUP n°1	Fabrice Ney	Arnaud Bizalion Éditeur
6184	Bernar Venet, rétrospective, 2019-1959	Thierry Raspail, Franck Riester, Hans Ulrich Obrist, Donatien Grau, Thierry de Duve, Deborah Laks	Éditions Dilecta
6185	Bernar Venet, l'hypothèse de la gravité	Maurice Fréchuret	Skira/Louvre Lens
6186	Bernar Venet, photographies	Damarice Amao, Vincent Bonnet	Marval
6187	Bernar Venet, performances, etc. 1961-2006	Roselee Goldberg, Enrico Pedrini, Damien Sausset	Charta
6188	Ecoles, genres et mouvements au cinéma	Vincent Pinel, Enrico Pedrini, Damien Sausset	Larousse
6189	Esthétique du film	Jacques Aumont, Alain Bergala, Michel Marie, Marc Vernet	Armand Colin
6190	Cinéma et narrativité	André Parente, Raymond Bellour	L'Harmattan
6195	Postures [photographies]	Frédéric Desmesure	Le bleu du ciel
6203	Picasso, un été 1918	Jean-François Larralde	Atlantica
6204	Chardin 1699-1779	Pierre Rosenberg	RMN
6205	Nicolas Poussin \ Les collections du musée Bonnat à Bayonne	Pierre Rosenberg, Louis-Antoine Prat	Des musées Nationaux
6206	Gauguin	Claire Frèches-Thory, Philippe Verdier, Michel Hoog, Isabelle Cahn, Irène Elbaz	Gallimard
6207	Alphons Mucha	Marta Kadlecikova	BB/art
6208	Ingres 1780-1867	Vincent Pomarède, Stéphane Guégan, Louis-Antoine Pratt, Eric Bertin	
6209	Anselm Kiefer \ L'exposition	Jean-Michel Bouhours, Marion Diez	Centre Pompidou
6213	(Continuara) ou en Chemin ou ...	Loreto Martínez Troncoso	Ed. Spector
6214	vestiges d'un ici, vestixios de si	Loreto Martínez Troncoso	-
6216	Manet Velazquez \ La manière espagnole au XIXe siècle	Geneviève Lacambre, Gary Tinterow	RMN
6217	Picasso Ingres	Laurence Madeline	Fayard

ID ESAPB	Titre	Auteur	Éditeur
6218	Dennis Oppenheim \ Selected works 1968-2004. Two decades of proposals, projects and public art 1984-2004	Laurence Madeline	-
6225	Mario Cesariny \ Navio de espejos	Joao Pinharanda	Editorial Círculo de Bellas Artes
6227	Je suis une école \ Expérimentations, art, pédagogie	Boris Charmatz	Les Prairies Ordinaires
6230	Armando Andrade Tuldela \ Oeuvres choisies, selected works 2003-2012	Peio Aguirre, Yann Chateigné Tytelman, Chus Martinez, Max Hernandez-Calvo	Les Presse Du Reel
6237	Venet Foundation	Alexandre Devals, Damien Sausset, Robert Arnoux, Bernard Marcadé	Bernard Chauveau
6239	Vivre l'art \ Collection Venet	Jean-Marc Avrilla, Bernard Marcadé	Somogy éditions d'art
6242	Collection Valentine & Jean-Claude Marcadé \ Une exposition d'amitiés et de goût	Jean-Claude Marcadé	-
6243	The Bonnat museum \ Bayonne	Vincent Ducourau	-
6244	Maestros modernos de la coleccion Thyssen-Bornemisza	Simon de Pury, Hans Heinrich Thyssen-Bornemisza, Anthony Burgess	Fundacion Coleccion Thyssen
6245	Biarritz 1918 & 2018	Didier Arnaudet, Franck Tallon	-
6258	Cracking animation \ The Aardman book of 3-D animation	Peter Lord, Brian Sibley, Nick Park	Thames & Hudson
6261	Designers league \ The selected works of global top designers	Collectif Liaon	-
6263	Leopoldo Novoa \ de cenizas y luz	Miguel Logrono	Diputación Provincial de Pontevedra
6264	Amable Arias \ entre bambalinas	Mikel Lertxundi Galiana	-
6265	Alef \ Kimia Kamvari	Aidin Keikhaee, Elena Martinez Rubio	-
6267	Camille Laurelli	Nicolas Thély, Stéphane Sauzedde	Ecole supérieure d'art de Grenoble
6272	Patrimoine paysage sous le vent \ Ile de la Réunion Océan Indien	Diana Madeleine, Yves-Michel Bernard	ESA Réunion

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 05 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-06

OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2023

Le 05 avril 2024, à 10h, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle École supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 22 mars 2024. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Étaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY (*pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE*)
- Monsieur Michel LABORDE
- Madame Sophie CASTEL
- Monsieur Bernard ELHORGA
- Madame Anne PINATEL
- Monsieur Yves UGALDE
- Monsieur Antton CURUTCHARRY

Pour l'État :

- Madame Juliette ROUILLON-DURUP

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Denis LABORDE (*pouvoir à Monsieur Michel LABORDE*)
- Madame Nora MARTIROSYAN (*pouvoir à Sophie CASTEL*)

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Margaux LIESENBORGHS
- Madame Charlotte PREVOT

Représentants des étudiants de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Amélie GALAMONT
- Monsieur Timothée ARSAUT VASSAL

Étaient absents et non représentés :

- Madame Florence SERVAIS
- Madame Maïder AROSTEGUY
- Madame Maylis DESCAZEAX

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents ou représentés : 15



DELIBERATION N° 2024-06 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2023

Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de Bayonne, Receveur de l'École supérieure d'art Pays Basque, a communiqué le compte de gestion 2023 du budget de l'École supérieure d'art Pays Basque.

Le compte de gestion est soumis à examen pour formulations d'éventuelles observations ou réserves jugées utiles.

L'étude de ce document fait apparaître la stricte concordance des résultats 2023 avec le compte administratif 2023 qui est soumis à cette même séance.

Vote :

Il est proposé aux membres du conseil d'administration :

- D'arrêter les résultats totaux des différentes sections budgétaires conformément au compte de gestion annexé relatif à l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2023 ;
- De déclarer que le compte de gestion dressé pour 2023 par Monsieur le Receveur n'appelle aucune observation ni réserve.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ces propositions.

Fait et délibéré à Bayonne le 05/04/2024

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE

Transmis au contrôle de légalité le : 05/04/2024

Date d'affichage le : 05/04/2024



ECOLE SUPERIEURE D'ART PB BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Pierre JORAJURIA

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 12/03/2024

Population 327298
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 55
4EME PARTIE : Page des signatures	56

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	16,45	Dotations	0,30
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions		Réserves	537,25
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	511,16
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	403,81
Autres immobilisations corporelles	377,76	Subventions transférables	3,33
Total immobilisations corporelles (nettes)	377,76	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	394,21	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	1 455,86
Créances	10,20	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5,10
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités	1 348,66	Fournisseurs ⁽²⁾	288,57
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	3,25
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 358,86	Total dettes à court terme	291,81
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	291,81
		Comptes de régularisations	0,30
TOTAL ACTIF	1 753,07	TOTAL PASSIF	1 753,07

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO

Exercice 2023

BILAN (en Euros)

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles	163 231,96	146 780,45	16 451,51	6 080,85
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	2 028 191,79	1 650 433,16	377 758,63	413 919,48
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art					
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER	2 191 423,75	1 797 213,61	394 210,14	420 000,33	

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO

Exercice 2023

BILAN (en Euros)

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	2 191 423,75	1 797 213,61	394 210,14	420 000,33
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		2 191 423,75	1 797 213,61	394 210,14	420 000,33

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO

Exercice 2023

BILAN (en Euros)

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	10 199,92		10 199,92	8 730,93
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	1 348 664,68		1 348 664,68	976 050,64
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		1 358 864,60		1 358 864,60	984 781,57

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO

Exercice 2023

BILAN (en Euros)

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	3 550 288,35	1 797 213,61	1 753 074,74	1 404 781,90

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE



Exercice 2023

BILAN (en Euros)

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES	Dotations	300,00	300,00
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	537 252,53	537 252,53
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	511 162,18	302 803,03
	Résultat de l'exercice	403 811,25	208 359,15
	Subventions transférables	3 334,00	6 667,00
	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds globalisés		
	Subventions non transférables		
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	1 455 859,96	1 055 381,71	

BILAN (en Euros)

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	5 100,00	4 763,00
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II	5 100,00	4 763,00

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO

Exercice 2023

BILAN (en Euros)

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	288 565,45	343 899,19
	Dettes fiscales et sociales		600,00
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	3 249,00	
	Fournisseurs d'immobilisations		
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	291 814,45	344 499,19	

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

Exercice 2023

BILAN (en Euros)

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	300,33	138,00
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	300,33	138,00
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 753 074,74	1 404 781,90

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO**Compte de Résultat Synthétique**

En Milliers d'Euros

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts et taxes perçus	0,94	0,76
Dotations et subventions reçues	2 868,65	2 804,39
Produits des services	478,96	380,90
Autres produits	11,81	8,24
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	3 360,35	3 194,29
Traitements, salaires, charges sociales	1 757,57	1 569,89
Achats et charges externes	961,66	1 144,74
Participations et interventions	9,17	8,66
Dotations aux amortissements et provisions	183,47	216,42
Autres charges	49,92	50,08
Charges courantes non financières	2 961,79	2 989,78
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	398,56	204,51
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	398,56	204,51
Produits exceptionnels	6,12	4,86
Charges exceptionnelles	0,87	1,01
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5,25	3,85
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	403,81	208,36

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO

Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT 2023

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes	942,63	758,73
Produits services, domaine et ventes div	478 956,94	380 898,76
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	11 806,17	8 237,75
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	2 868 647,60	2 804 394,95
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	3 360 353,34	3 194 290,19
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	1 344 732,42	1 120 063,07
Charges sociales	412 833,99	449 824,80
Achats et charges externes	961 655,44	1 144 742,12
Impôts et taxes	46 116,47	47 745,21
Dotations amortissements des immob	183 137,51	211 658,91
Dot amort sur charges à répartir		

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO

Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT 2023

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Dotations aux provisions	337,00	4 763,00
Autres charges	3 803,45	2 330,54
Contingents et participations		
Subventions	9 172,55	8 655,45
TOTAL II	2 961 788,83	2 989 783,10
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	398 564,51	204 507,09
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT 2023

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	398 564,51	204 507,09
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	868,54	1 479,06
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	5 247,00	3 383,40
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	6 115,54	4 862,46
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations	868,80	880,00
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		130,40
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	868,80	1 010,40

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO**COMPTE DE RESULTAT 2023**

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	5 246,74	3 852,06
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	3 366 468,88	3 199 152,65
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	2 962 657,63	2 990 793,50
RESULTAT DE L'EXERCICE	403 811,25	208 359,15

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

Exercice 2023

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Opérations Compte de Tiers

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO

Exercice 2023

Opérations Compte de Tiers

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

Exercice 2023

Résultats budgétaires de l'exercice

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	338 527,00	3 713 313,00	4 051 840,00
Titres de recette émis (b)	183 137,51	3 406 512,69	3 589 650,20
Réductions de titres (c)		675,00	675,00
Recettes nettes (d = b - c)	183 137,51	3 405 837,69	3 588 975,20
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	338 527,00	3 713 313,00	4 051 840,00
Mandats émis (f)	160 680,32	3 341 419,45	3 502 099,77
Annulations de mandats (g)		339 393,01	339 393,01
Depenses nettes (h = f - g)	160 680,32	3 002 026,44	3 162 706,76
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	22 457,19	403 811,25	426 268,44
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des personnalisés

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	124 219,20		22 457,19		146 676,39
Fonctionnement	511 162,18		403 811,25		914 973,43
TOTAL I	635 381,38		426 268,44		1 061 649,82
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	635 381,38		426 268,44		1 061 649,82

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
20	Immobilisations incorporelles	38 500,00	1 000,00	39 500,00	15 297,31		15 297,31	24 202,69
21	Immobilisations corporelles	169 150,00	108 050,00	277 200,00	142 050,01		142 050,01	135 149,99
020	Dépenses imprévues - section d'investissement	3 313,00	15 181,00	18 494,00				18 494,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	210 963,00	124 231,00	335 194,00	157 347,32		157 347,32	177 846,68
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	210 963,00	124 231,00	335 194,00	157 347,32		157 347,32	177 846,68
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 333,00		3 333,00	3 333,00		3 333,00	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 333,00		3 333,00	3 333,00		3 333,00	
TOTAL GENERAL		214 296,00	124 231,00	338 527,00	160 680,32		160 680,32	177 846,68

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE



Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	31 225,00	-55,20	31 169,80				31 169,80
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	31 225,00	-55,20	31 169,80				31 169,80
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	31 225,00	-55,20	31 169,80				31 169,80
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	183 071,00	67,00	183 138,00	183 137,51		183 137,51	0,49
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	183 071,00	67,00	183 138,00	183 137,51		183 137,51	0,49
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		124 219,20	124 219,20				124 219,20
TOTAL GENERAL		214 296,00	124 231,00	338 527,00	183 137,51		183 137,51	155 389,49

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	731 280,00	197 655,65	928 935,65	534 480,44	56 393,01	478 087,43	450 848,22
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 445 020,00	119 100,00	2 564 120,00	2 609 619,70	283 000,00	2 326 619,70	237 500,30
65	Autres charges de gestion courante	14 200,00	6 350,00	20 550,00	12 976,00		12 976,00	7 574,00
67	Charges exceptionnelles	6 280,00	150,00	6 430,00	868,80		868,80	5 561,20
68	Dotations aux Amortissements et aux provisions		337,00	337,00	337,00		337,00	
022	Dépenses imprévues - section de fonctionnement		9 802,35	9 802,35				9 802,35
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 196 780,00	333 395,00	3 530 175,00	3 158 281,94	339 393,01	2 818 888,93	711 286,07
68	Dotations aux Amortissements et aux provisions							
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	183 071,00	67,00	183 138,00	183 137,51		183 137,51	0,49
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	183 071,00	67,00	183 138,00	183 137,51		183 137,51	0,49
TOTAL GENERAL		3 379 851,00	333 462,00	3 713 313,00	3 341 419,45	339 393,01	3 002 026,44	711 286,56

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE



Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	5 000,00		5 000,00	39 368,81		39 368,81	-34 368,81
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	384 810,00		384 810,00	479 631,94	675,00	478 956,94	-94 146,94
73	Impôts et taxes	1 000,00		1 000,00	942,63		942,63	57,37
74	Dotations et participations	2 976 708,00	-177 700,18	2 799 007,82	2 868 647,60		2 868 647,60	-69 639,78
75	Autres produits de gestion courante	9 000,00		9 000,00	11 806,17		11 806,17	-2 806,17
77	Produits exceptionnels				2 782,54		2 782,54	-2 782,54
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 376 518,00	-177 700,18	3 198 817,82	3 403 179,69	675,00	3 402 504,69	-203 686,87
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 333,00		3 333,00	3 333,00		3 333,00	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 333,00		3 333,00	3 333,00		3 333,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté		511 162,18	511 162,18				511 162,18
TOTAL GENERAL		3 379 851,00	333 462,00	3 713 313,00	3 406 512,69	675,00	3 405 837,69	307 475,31

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2051	Concessions et droits similaires	15 297,31		15 297,31
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	15 297,31		15 297,31
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	60 593,69		60 593,69
2184	Mobilier	6 224,76		6 224,76
2188	Autres immobilisations corporelles	75 231,56		75 231,56
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	142 050,01		142 050,01
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	157 347,32		157 347,32
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	157 347,32		157 347,32
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - Etat et Etablissements Nationaux	3 333,00		3 333,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 333,00		3 333,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 333,00		3 333,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	160 680,32		160 680,32

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
 RECETTES

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
28051	Concessions et droits similaires	4 926,65		4 926,65
28158	Autres installations matériel et outillage techniques	941,08		941,08
28182	Matériel de transport	5 037,00		5 037,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	115 522,52		115 522,52
28184	Mobilier	24 599,89		24 599,89
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	32 110,37		32 110,37
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	183 137,51		183 137,51
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	183 137,51		183 137,51
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	183 137,51		183 137,51

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Achats non stockés de fournitures non stockables - eau et assainissement	3 743,75	2 435,64	1 308,11
60612	Achats non stockés de fournitures non stockables - énergie électricité	67 569,84	10 833,61	56 736,23
60621	Achats non stockés de combustibles	54 669,72	13 335,26	41 334,46
60622	Achats non stockés de carburants	915,04		915,04
60623	Achats non stockés d'alimentation	2 180,05	157,31	2 022,74
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	48 468,22	142,90	48 325,32
60631	Achats non stockés de fournitures d'entretien	4 443,73		4 443,73
60632	Achats non stockés de fournitures de petit équipement	16 235,05		16 235,05
60636	Achats non stockés de vêtements de travail	1 015,68		1 015,68
6064	Achats non stockés de fournitures administratives	2 850,73		2 850,73
6065	Achats non stockés de livres disques cassettes... (bibliothèques ...)	2 260,22		2 260,22
6068	Achats non stockés d'autres matières et fournitures	7 510,53		7 510,53
611	Contrats prestations de services	43 390,24	5 764,40	37 625,84
6132	Services extérieurs - locations immobilières	2 436,00		2 436,00
6135	Services extérieurs - locations mobilières	1 755,00	207,00	1 548,00
61551	Services extérieurs - entretien et réparations sur matériel roulant	898,40		898,40
61558	Services extérieurs - entretien et réparations sur autres biens mobiliers	2 156,99		2 156,99
6156	Services extérieurs - maintenance	6 956,44	550,00	6 406,44
6161	Multirisques	2 175,28		2 175,28
6162	Assurance obligatoire dommage-construction	5 745,92		5 745,92
6168	Autres	1 300,38		1 300,38
6182	Services extérieurs - divers - documentation générale et technique	985,81		985,81
6184	Services extérieurs - divers - versements à des organismes de formation	13 771,00		13 771,00

ETA
 Envoyé en préfecture le 05/04/2024
 Reçu en préfecture le 05/04/2024
 Publié le
 ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE
 S2LO
 DÉPENSES NETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes
6188	Services extérieurs - autres frais divers	20 741,75	295,00	20 446,75



Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - divers	71 681,46	2 000,00	69 681,46
6236	Publicité publications relations publiques - catalogues et imprimés	4 097,72	110,64	3 987,08
6247	Transports - transports collectifs	11 569,02		11 569,02
6251	Déplacements missions et réceptions - voyages et déplacements	4 200,05		4 200,05
6256	Déplacements missions et réceptions - missions	4 345,35		4 345,35
6257	Déplacements missions et réceptions - réceptions	2 324,60		2 324,60
6261	Frais d'affranchissement	1 989,21	96,85	1 892,36
6262	Frais de télécommunications	3 725,68	664,40	3 061,28
627	Autres services extérieurs - services bancaires et assimilés	227,64		227,64
6281	Autres services extérieurs - concours divers (cotisations ...)	7 500,00		7 500,00
6283	Autres services extérieurs - frais de nettoyage des locaux	108 552,14	19 800,00	88 752,14
6288	Autres services extérieurs	91,80		91,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	534 480,44	56 393,01	478 087,43
6218	Autre personnel extérieur au service	766 568,01	283 000,00	483 568,01
6331	Versement mobilité	17 197,12		17 197,12
6332	Cotisations versées au FNAL	823,73		823,73
6336	Cotisation au centre national et au centres de gestion fonction publique territoriale	24 510,59		24 510,59
6338	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunération autres organismes	3 585,03		3 585,03
64111	Personnel titulaire - rémunération principale	214 424,38		214 424,38
64131	Personnel non titulaire - rémunération	1 139 622,85		1 139 622,85
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations à l'URSSAF	241 083,69		241 083,69
6453	Cotisations aux caisses de retraites	100 442,01		100 442,01
6454	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations aux ASSEDIC	40 567,98		40 567,98

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

Dépenses nettes

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S2LO

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	
6455	Charges securite sociale prevoyance-Cotis. p assurance du personnel	27 394,27		27 394,27



Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6456	Charges sécurité sociale et prévoyance versement F N C du supplément familial	437,00		437,00
6475	Autres charges sociales - médecine du travail pharmacie	2 909,04		2 909,04
6488	Autres charges de personnel	30 054,00		30 054,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 609 619,70	283 000,00	2 326 619,70
6518	Autres	2 006,22		2 006,22
6532	Frais de mission des maires adjoints et conseillers	1 795,27		1 795,27
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	9 172,55		9 172,55
65888	Autres	1,96		1,96
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	12 976,00		12 976,00
6712	Charges exceptionnelles - amendes fiscales et pénales	675,00		675,00
673	Charges exceptionnelles - titres annulés (sur exercices antérieurs)	193,80		193,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	868,80		868,80
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	337,00		337,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	Dotations aux Amortissements et aux provisions	337,00		337,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 158 281,94	339 393,01	2 818 888,93
6811	Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	183 137,51		183 137,51
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	183 137,51		183 137,51
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	183 137,51		183 137,51
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 341 419,45	339 393,01	3 002 026,44

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	39 368,81		39 368,81
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	39 368,81		39 368,81
7062	Prestation services redevances et droits services à caractère culturel	356 978,50	372,00	356 606,50
7067	Prestations services - redevances et droits services péri-scolaires et enseignement	122 653,44	303,00	122 350,44
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	479 631,94	675,00	478 956,94
7388	Autres taxes diverses	942,63		942,63
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impôts et taxes	942,63		942,63
74718	Autres participations de l'Etat	124 090,52		124 090,52
7472	Participations - Régions	17 000,00		17 000,00
74751	Participations - GFP de rattachement	2 725 222,00		2 725 222,00
7478	Participations - autres organismes	2 335,08		2 335,08
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	2 868 647,60		2 868 647,60
7588	Autres produits divers de gestion courante	11 806,17		11 806,17
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	11 806,17		11 806,17
773	Produits exceptionnels mandats annulés (exercices antérieurs) ou atteints par déchéance quadriennale	868,54		868,54
7788	Produits exceptionnels divers	1 914,00		1 914,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	2 782,54		2 782,54
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 403 179,69	675,00	3 402 504,69
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	3 333,00		3 333,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 333,00		3 333,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 333,00		3 333,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 406 512,69	675,00	3 405 837,69

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10251	Dons et legs en capital		300,00						300,00		300,00
1025	Sous Total compte 1025		300,00						300,00		300,00
102	Sous Total compte 102		300,00						300,00		300,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		537 252,53						537 252,53		537 252,53
106	Sous Total compte 106		537 252,53						537 252,53		537 252,53
10	Sous Total compte 10		537 552,53						537 552,53		537 552,53
110	Report à nouveau solde créditeur		302 803,03		208 359,15				511 162,18		511 162,18
11	Sous Total compte 11		302 803,03		208 359,15				511 162,18		511 162,18
12	Résultat exercice excéd déficit		208 359,15	208 359,15				208 359,15	208 359,15		0,00
12	Sous Total compte 12		208 359,15	208 359,15				208 359,15	208 359,15		0,00
1311	Subv équipt transf - Etat et EPN		10 000,00						10 000,00		10 000,00
131	Sous Total compte 131		10 000,00						10 000,00		10 000,00
13911	Subv équipt transf - Etat EPN	3 333,00				3 333,00		6 666,00		6 666,00	

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1391	Sous Total compte 1391	3 333,00				3 333,00		6 666,00		6 666,00	
139	Sous Total compte 139	3 333,00				3 333,00		6 666,00		6 666,00	
13	Sous Total compte 13	3 333,00	10 000,00			3 333,00		6 666,00	10 000,00		3 334,00
1581	Autres provi charges (nb)		4 763,00		337,00				5 100,00		5 100,00
158	Sous Total compte 158		4 763,00		337,00				5 100,00		5 100,00
15	Sous Total compte 15		4 763,00		337,00				5 100,00		5 100,00
193	Autres neutralisations et régularisation			8 088,76	8 088,76			8 088,76	8 088,76		0,00
19	Sous Total compte 19			8 088,76	8 088,76			8 088,76	8 088,76		0,00
	Total classe 1	3 333,00	1 063 477,71	216 447,91	216 784,91	3 333,00		223 113,91	1 280 262,62	6 666,00	1 063 814,71
2051	Concessions et droits similaires	147 934,65				15 297,31		163 231,96		163 231,96	
205	Sous Total compte 205	147 934,65				15 297,31		163 231,96		163 231,96	
20	Sous Total compte 20	147 934,65				15 297,31		163 231,96		163 231,96	
2158	Autres instal mat outil tech	21 123,41						21 123,41		21 123,41	

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
215	Sous Total compte 215	21 123,41						21 123,41		21 123,41	
2182	Mat de transport	51 652,42						51 652,42		51 652,42	
2183	Mat bureau mat informatique	871 294,13			24 186,90	60 593,69		931 887,82	24 186,90	907 700,92	
2184	Mobilier	400 988,22				6 224,76		407 212,98		407 212,98	
2188	Autres immobilisations corporelles	579 396,46		8 088,76	22 214,72	75 231,56		662 716,78	22 214,72	640 502,06	
218	Sous Total compte 218	1 903 331,23		8 088,76	46 401,62	142 050,01		2 053 470,00	46 401,62	2 007 068,38	
21	Sous Total compte 21	1 924 454,64		8 088,76	46 401,62	142 050,01		2 074 593,41	46 401,62	2 028 191,79	
28051	Concessions et droits similaires		141 853,80				4 926,65		146 780,45		146 780,45
2805	Sous Total compte 2805		141 853,80				4 926,65		146 780,45		146 780,45
280	Sous Total compte 280		141 853,80				4 926,65		146 780,45		146 780,45
28158	Autres instal mat outil tech		14 405,16				941,08		15 346,24		15 346,24
2815	Sous Total compte 2815		14 405,16				941,08		15 346,24		15 346,24
28182	Mat de transport		36 541,18				5 037,00		41 578,18		41 578,18

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28183	Mat bureau mat informatique		663 414,45	24 186,90			115 522,52	24 186,90	778 936,97		754 750,07
28184	Mobilier		353 335,44				24 599,89		377 935,33		377 935,33
28188	Amort autres immobilisations corporelles		442 838,93	14 125,96			32 110,37	14 125,96	474 949,30		460 823,34
2818	Sous Total compte 2818		1 496 130,00	38 312,86			177 269,78	38 312,86	1 673 399,78		1 635 086,92
281	Sous Total compte 281		1 510 535,16	38 312,86			178 210,86	38 312,86	1 688 746,02		1 650 433,16
28	Sous Total compte 28		1 652 388,96	38 312,86			183 137,51	38 312,86	1 835 526,47		1 797 213,61
	Total classe 2	2 072 389,29	1 652 388,96	46 401,62	46 401,62	157 347,32	183 137,51	2 276 138,23	1 881 928,09	2 191 423,75	1 797 213,61
4011	Fournisseurs		4 704,43	794 142,73	789 438,30			794 142,73	794 142,73		0,00
401	Sous Total compte 401		4 704,43	794 142,73	789 438,30			794 142,73	794 142,73		0,00
4041	Fournis immob			157 347,32	157 347,32			157 347,32	157 347,32		0,00
404	Sous Total compte 404			157 347,32	157 347,32			157 347,32	157 347,32		0,00
408	Fournis factures non parvenues		339 194,76	339 194,76	288 565,45			339 194,76	627 760,21		288 565,45
40	Sous Total compte 40		343 899,19	1 290 684,81	1 235 351,07			1 290 684,81	1 579 250,26		288 565,45

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4111	Redevables - amiable	8 730,93		495 644,55	494 175,56			504 375,48	494 175,56	10 199,92	
411	Sous Total compte 411	8 730,93		495 644,55	494 175,56			504 375,48	494 175,56	10 199,92	
41	Sous Total compte 41	8 730,93		495 644,55	494 175,56			504 375,48	494 175,56	10 199,92	
421	Personnel - rémunérations dues			1 087 097,87	1 087 097,87			1 087 097,87	1 087 097,87		0,00
427	Personnel - oppositions			4 629,81	4 629,81			4 629,81	4 629,81		0,00
42	Sous Total compte 42			1 091 727,68	1 091 727,68			1 091 727,68	1 091 727,68		0,00
431	Sécurité sociale			44 168,41	44 168,41			44 168,41	44 168,41		0,00
437	Autres organismes sociaux			645 715,39	645 715,39			645 715,39	645 715,39		0,00
43	Sous Total compte 43			689 883,80	689 883,80			689 883,80	689 883,80		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			2 691 914,52	2 691 914,52			2 691 914,52	2 691 914,52		0,00
441	Sous Total compte 441			2 691 914,52	2 691 914,52			2 691 914,52	2 691 914,52		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			29 406,17	29 406,17			29 406,17	29 406,17		0,00
442	Sous Total compte 442			29 406,17	29 406,17			29 406,17	29 406,17		0,00

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44311	Opér particul avec Etat dépenses			675,00	675,00			675,00	675,00		0,00
4431	Sous Total compte 4431			675,00	675,00			675,00	675,00		0,00
44351	Opér particul grp dépenses			228 966,32	228 966,32			228 966,32	228 966,32		0,00
4435	Sous Total compte 4435			228 966,32	228 966,32			228 966,32	228 966,32		0,00
443	Sous Total compte 443			229 641,32	229 641,32			229 641,32	229 641,32		0,00
4452	Etat - TVA intra-communautaire due		600,00	1 800,00	1 200,00			1 800,00	1 800,00		0,00
44551	Etat - TVA à décaisser			1 800,00	1 800,00			1 800,00	1 800,00		0,00
4455	Sous Total compte 4455			1 800,00	1 800,00			1 800,00	1 800,00		0,00
44571	Etat - TVA collectée			1 800,00	1 800,00			1 800,00	1 800,00		0,00
4457	Sous Total compte 4457			1 800,00	1 800,00			1 800,00	1 800,00		0,00
445	Sous Total compte 445		600,00	5 400,00	4 800,00			5 400,00	5 400,00		0,00
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			11 038,58	11 038,58			11 038,58	11 038,58		0,00
44	Sous Total compte 44		600,00	2 967 400,59	2 966 800,59			2 967 400,59	2 967 400,59		0,00

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
466	Excédtt de verSEment			493,80	493,80			493,80	493,80		0,00
46711	Autres comptes créditeurs			21 718,95	21 823,95			21 718,95	21 823,95		105,00
4671	Sous Total compte 4671			21 718,95	21 823,95			21 718,95	21 823,95		105,00
46721	Débiteurs divers - amiable			31 058,78	31 058,78			31 058,78	31 058,78		0,00
4672	Sous Total compte 4672			31 058,78	31 058,78			31 058,78	31 058,78		0,00
467	Sous Total compte 467			52 777,73	52 882,73			52 777,73	52 882,73		105,00
4686	Divers - charges à payer				3 144,00				3 144,00		3 144,00
468	Sous Total compte 468				3 144,00				3 144,00		3 144,00
46	Sous Total compte 46			53 271,53	56 520,53			53 271,53	56 520,53		3 249,00
4711	Verst des régisseurs			436 564,94	436 564,94			436 564,94	436 564,94		0,00
47134	Raet : subv			1 357 394,00	1 357 394,00			1 357 394,00	1 357 394,00		0,00
47138	Raet : autres			116 284,00	116 284,00			116 284,00	116 284,00		0,00
4713	Sous Total compte 4713			1 473 678,00	1 473 678,00			1 473 678,00	1 473 678,00		0,00

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
471411	Excédent à réimputer - pers physiques			100,00	100,00			100,00	100,00		0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			393,80	393,80			393,80	393,80		0,00
47141	Sous Total compte 47141			493,80	493,80			493,80	493,80		0,00
4714	Sous Total compte 4714			493,80	493,80			493,80	493,80		0,00
47171	Recettes relevé BDF - Hors Héra			38 509,91	38 509,91			38 509,91	38 509,91		0,00
4717	Sous Total compte 4717			38 509,91	38 509,91			38 509,91	38 509,91		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			611 587,00	611 749,33			611 587,00	611 749,33		162,33
471	Sous Total compte 471			2 560 833,65	2 560 995,98			2 560 833,65	2 560 995,98		162,33
47218	Autres dépenses			569,45	569,45			569,45	569,45		0,00
4721	Sous Total compte 4721			569,45	569,45			569,45	569,45		0,00
4722	Commissions bancaires en instance de mdt			227,64	227,64			227,64	227,64		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			5 485,00	5 485,00			5 485,00	5 485,00		0,00
472	Sous Total compte 472			6 282,09	6 282,09			6 282,09	6 282,09		0,00

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		138,00						138,00		138,00
478	Sous Total compte 478		138,00						138,00		138,00
47	Sous Total compte 47		138,00	2 567 115,74	2 567 278,07			2 567 115,74	2 567 416,07		300,33
	Total classe 4	8 730,93	344 637,19	9 155 728,70	9 101 737,30			9 164 459,63	9 446 374,49	10 199,92	292 114,78
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			79 445,43	79 445,43			79 445,43	79 445,43		0,00
51178	Autres valeurs impayées			957,00	957,00			957,00	957,00		0,00
5117	Sous Total compte 5117			957,00	957,00			957,00	957,00		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	2 160,00		25 074,34	24 944,00			27 234,34	24 944,00	2 290,34	
511	Sous Total compte 511	2 160,00		105 476,77	105 346,43			107 636,77	105 346,43	2 290,34	
515	Compte au trésor	967 247,94		3 398 142,58	3 026 146,18			4 365 390,52	3 026 146,18	1 339 244,34	
51	Sous Total compte 51	969 407,94		3 503 619,35	3 131 492,61			4 473 027,29	3 131 492,61	1 341 534,68	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	6 512,70		12 497,35	12 010,05			19 010,05	12 010,05	7 000,00	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	130,00						130,00		130,00	

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
541	Sous Total compte 541	6 642,70		12 497,35	12 010,05			19 140,05	12 010,05	7 130,00	
54	Sous Total compte 54	6 642,70		12 497,35	12 010,05			19 140,05	12 010,05	7 130,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			186 470,51	186 470,51			186 470,51	186 470,51		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			115,00	115,00			115,00	115,00		0,00
588	Autres virements internes			3 093,00	3 093,00			3 093,00	3 093,00		0,00
58	Sous Total compte 58			189 678,51	189 678,51			189 678,51	189 678,51		0,00
	Total classe 5	976 050,64		3 705 795,21	3 333 181,17			4 681 845,85	3 333 181,17	1 348 664,68	
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					3 743,75	2 435,64	3 743,75	2 435,64	1 308,11	
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					67 569,84	10 833,61	67 569,84	10 833,61	56 736,23	
6061	Sous Total compte 6061					71 313,59	13 269,25	71 313,59	13 269,25	58 044,34	
60621	Achts non stkés combustibles					54 669,72	13 335,26	54 669,72	13 335,26	41 334,46	
60622	Achts non stkés carburants					915,04		915,04		915,04	
60623	Achts non stkés d'aliment					2 180,05	157,31	2 180,05	157,31	2 022,74	

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60628	Achts autres fournit non stkées					48 468,22	142,90	48 468,22	142,90	48 325,32	
6062	Sous Total compte 6062					106 233,03	13 635,47	106 233,03	13 635,47	92 597,56	
60631	Achts non stkés fournit entretien					4 443,73		4 443,73		4 443,73	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					16 235,05		16 235,05		16 235,05	
60636	Achts non stkés vêtements travail					1 015,68		1 015,68		1 015,68	
6063	Sous Total compte 6063					21 694,46		21 694,46		21 694,46	
6064	Achts non stkés fournit admin					2 850,73		2 850,73		2 850,73	
6065	Achts non stkés livres-disques-cassettes					2 260,22		2 260,22		2 260,22	
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					7 510,53		7 510,53		7 510,53	
606	Sous Total compte 606					211 862,56	26 904,72	211 862,56	26 904,72	184 957,84	
60	Sous Total compte 60					211 862,56	26 904,72	211 862,56	26 904,72	184 957,84	
611	Contrats prestations de services					43 390,24	5 764,40	43 390,24	5 764,40	37 625,84	
6132	Locations immobilières					2 436,00		2 436,00		2 436,00	

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6135	Locations mobilières					1 755,00	207,00	1 755,00	207,00	1 548,00	
613	Sous Total compte 613					4 191,00	207,00	4 191,00	207,00	3 984,00	
61551	Entretien réparations matériel roulant					898,40		898,40		898,40	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					2 156,99		2 156,99		2 156,99	
6155	Sous Total compte 6155					3 055,39		3 055,39		3 055,39	
6156	Maintenance					6 956,44	550,00	6 956,44	550,00	6 406,44	
615	Sous Total compte 615					10 011,83	550,00	10 011,83	550,00	9 461,83	
6161	Multirisques					2 175,28		2 175,28		2 175,28	
6162	Assurance obligatoire dommage-constructi					5 745,92		5 745,92		5 745,92	
6168	Autres					1 300,38		1 300,38		1 300,38	
616	Sous Total compte 616					9 221,58		9 221,58		9 221,58	
6182	Divers doc générale et technique					985,81		985,81		985,81	
6184	Divers verst à organismes formation					13 771,00		13 771,00		13 771,00	

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6188	Autres frais divers					20 741,75	295,00	20 741,75	295,00	20 446,75	
618	Sous Total compte 618					35 498,56	295,00	35 498,56	295,00	35 203,56	
61	Sous Total compte 61					102 313,21	6 816,40	102 313,21	6 816,40	95 496,81	
6218	Autre personnel extérieur au service					766 568,01	283 000,00	766 568,01	283 000,00	483 568,01	
621	Sous Total compte 621					766 568,01	283 000,00	766 568,01	283 000,00	483 568,01	
6228	Rému interméd honoraires divers					71 681,46	2 000,00	71 681,46	2 000,00	69 681,46	
622	Sous Total compte 622					71 681,46	2 000,00	71 681,46	2 000,00	69 681,46	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					4 097,72	110,64	4 097,72	110,64	3 987,08	
623	Sous Total compte 623					4 097,72	110,64	4 097,72	110,64	3 987,08	
6247	Transports collectifs					11 569,02		11 569,02		11 569,02	
624	Sous Total compte 624					11 569,02		11 569,02		11 569,02	
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					4 200,05		4 200,05		4 200,05	
6256	Déplacts missions récep - missions					4 345,35		4 345,35		4 345,35	

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6257	Déplacts missions récep - réceptions					2 324,60		2 324,60		2 324,60	
625	Sous Total compte 625					10 870,00		10 870,00		10 870,00	
6261	Frais d'affranchissement					1 989,21	96,85	1 989,21	96,85	1 892,36	
6262	Frais de télécommunication					3 725,68	664,40	3 725,68	664,40	3 061,28	
626	Sous Total compte 626					5 714,89	761,25	5 714,89	761,25	4 953,64	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					227,64		227,64		227,64	
6281	Aut serv extér concours divers					7 500,00		7 500,00		7 500,00	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					108 552,14	19 800,00	108 552,14	19 800,00	88 752,14	
6288	Autres serv extér					91,80		91,80		91,80	
628	Sous Total compte 628					116 143,94	19 800,00	116 143,94	19 800,00	96 343,94	
62	Sous Total compte 62					986 872,68	305 671,89	986 872,68	305 671,89	681 200,79	
6331	Versement mobilité					17 197,12		17 197,12		17 197,12	
6332	Cotisations versées au FNAL					823,73		823,73		823,73	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6336	Cotis. centre national - centres gestion					24 510,59		24 510,59		24 510,59	
6338	Autres impôts tax verst sur rému aut org					3 585,03		3 585,03		3 585,03	
633	Sous Total compte 633					46 116,47		46 116,47		46 116,47	
63	Sous Total compte 63					46 116,47		46 116,47		46 116,47	
64111	Persl titulaire_rému principale					214 424,38		214 424,38		214 424,38	
6411	Sous Total compte 6411					214 424,38		214 424,38		214 424,38	
64131	Persel non titulaire - rémunération					1 139 622,85		1 139 622,85		1 139 622,85	
6413	Sous Total compte 6413					1 139 622,85		1 139 622,85		1 139 622,85	
6419	Rembst rémunérations du persel						39 368,81		39 368,81		39 368,81
641	Sous Total compte 641					1 354 047,23	39 368,81	1 354 047,23	39 368,81	1 314 678,42	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					241 083,69		241 083,69		241 083,69	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					100 442,01		100 442,01		100 442,01	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					40 567,98		40 567,98		40 567,98	

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6455	Cotisations pour assurance du personnel					27 394,27		27 394,27		27 394,27	
6456	Charges sécu verst FNC et SF					437,00		437,00		437,00	
645	Sous Total compte 645					409 924,95		409 924,95		409 924,95	
6475	Autres charges sociales médecine travail					2 909,04		2 909,04		2 909,04	
647	Sous Total compte 647					2 909,04		2 909,04		2 909,04	
6488	Autres charges de personnel					30 054,00		30 054,00		30 054,00	
648	Sous Total compte 648					30 054,00		30 054,00		30 054,00	
64	Sous Total compte 64					1 796 935,22	39 368,81	1 796 935,22	39 368,81	1 757 566,41	
6518	Autres					2 006,22		2 006,22		2 006,22	
651	Sous Total compte 651					2 006,22		2 006,22		2 006,22	
6532	Frais mission maires adjts conseillers					1 795,27		1 795,27		1 795,27	
653	Sous Total compte 653					1 795,27		1 795,27		1 795,27	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					9 172,55		9 172,55		9 172,55	

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
657	Sous Total compte 657					9 172,55		9 172,55		9 172,55	
65888	Autres					1,96		1,96		1,96	
6588	Sous Total compte 6588					1,96		1,96		1,96	
658	Sous Total compte 658					1,96		1,96		1,96	
65	Sous Total compte 65					12 976,00		12 976,00		12 976,00	
6712	Charges except - amendes fiscales					675,00		675,00		675,00	
671	Sous Total compte 671					675,00		675,00		675,00	
673	Charges except titres annulés					193,80		193,80		193,80	
67	Sous Total compte 67					868,80		868,80		868,80	
6811	DA - immob					183 137,51		183 137,51		183 137,51	
6815	Dot aux prov pour risques et charges					337,00		337,00		337,00	
681	Sous Total compte 681					183 474,51		183 474,51		183 474,51	
68	Sous Total compte 68					183 474,51		183 474,51		183 474,51	

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 6					3 341 419,45	378 761,82	3 341 419,45	378 761,82	3 002 026,44	39 368,81
7062	Prestation serv redev droits culturel					372,00	356 978,50	372,00	356 978,50		356 606,50
7067	Prest serv redev droits serv péri-scol					303,00	122 653,44	303,00	122 653,44		122 350,44
706	Sous Total compte 706					675,00	479 631,94	675,00	479 631,94		478 956,94
70	Sous Total compte 70					675,00	479 631,94	675,00	479 631,94		478 956,94
7388	Autres taxes diverses						942,63		942,63		942,63
738	Sous Total compte 738						942,63		942,63		942,63
73	Sous Total compte 73						942,63		942,63		942,63
74718	Autres participations Etat						124 090,52		124 090,52		124 090,52
7471	Sous Total compte 7471						124 090,52		124 090,52		124 090,52
7472	Participations - Région						17 000,00		17 000,00		17 000,00
74751	Participations - GFP de rattachement						2 725 222,00		2 725 222,00		2 725 222,00
7475	Sous Total compte 7475						2 725 222,00		2 725 222,00		2 725 222,00

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7478	Participations - autres organismes						2 335,08		2 335,08		2 335,08
747	Sous Total compte 747						2 868 647,60		2 868 647,60		2 868 647,60
74	Sous Total compte 74						2 868 647,60		2 868 647,60		2 868 647,60
7588	Autres produits divers de gestion couran						11 806,17		11 806,17		11 806,17
758	Sous Total compte 758						11 806,17		11 806,17		11 806,17
75	Sous Total compte 75						11 806,17		11 806,17		11 806,17
773	Mdts anul exer antér ou déchéance quad						868,54		868,54		868,54
777	Quote-part des subv d'invest transférée						3 333,00		3 333,00		3 333,00
7788	Produits exceptionnels divers						1 914,00		1 914,00		1 914,00
778	Sous Total compte 778						1 914,00		1 914,00		1 914,00
77	Sous Total compte 77						6 115,54		6 115,54		6 115,54
	Total classe 7					675,00	3 367 143,88	675,00	3 367 143,88		3 366 468,88
	Total général	3 060 503,86	3 060 503,86	13 124 373,44	12 698 105,00	3 502 774,77	3 929 043,21	19 687 652,07	19 687 652,07	6 558 980,79	6 558 980,79

Envoÿé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2023

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861							0,00	0,00
Portefeuille								
REPAS ETUDIANTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 861	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
862							0,00	0,00
Correspondant								
REPAS ETUDIANTS	1 753,18	0,00	1 753,18	0,00	0,00	0,00	1 753,18	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 862	1 753,18	0,00	1 753,18	0,00	0,00	0,00	1 753,18	0,00
863							0,00	0,00
Prise en charge titre et valeur								
REPAS ETUDIANTS	0,00	0,00	0,00	1 753,18	0,00	1 753,18	0,00	1 753,18
SOUS-TOTAL COMPTE 863	0,00	0,00	0,00	1 753,18	0,00	1 753,18	0,00	1 753,18
TOTAUX	1 753,18	0,00	1 753,18	1 753,18	0,00	1 753,18	1 753,18	1 753,18

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_06-DE

S²LO

Exercice 2023

Page des signatures

43900 - ECOLE SUPERIEURE D'ART PB

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

CORTES Marie-Lyse (1017755771-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DES PYRENEES-ATLANTIQUES, le 13/03/2024

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **ECOLE SUPERIEURE D'ART PB** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

JORAJURIA Pierre (1013336432-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie

A BAYONNE, le 15/03/2024

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 05 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-07

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2023

Le 05 avril 2024, à 10h, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle École supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 22 mars 2024. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Étaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY (*pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE*)
- Monsieur Michel LABORDE
- Madame Sophie CASTEL
- Monsieur Bernard ELHORGA
- Madame Anne PINATEL
- Monsieur Yves UGALDE
- Monsieur Antton CURUTCHARRY

Pour l'État :

- Madame Juliette ROUILLON-DURUP

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Denis LABORDE (*pouvoir à Monsieur Michel LABORDE*)
- Madame Nora MARTIROSYAN (*pouvoir à Sophie CASTEL*)

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Margaux LIESENBORGHS
- Madame Charlotte PREVOT

Représentants des étudiants de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Amélie GALAMONT
- Monsieur Timothée ARSAUT VASSAL

Étaient absents et non représentés :

- Madame Florence SERVAIS
- Madame Maïder AROSTEGUY
- Madame Maylis DESCAZEAUX

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents ou représentés : 15



DELIBERATION N° 2024-07 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2023

Les résultats de l'exécution budgétaire 2023 du budget de l'ESAPB, conformes au compte de gestion de la trésorerie, sont les suivants :

Budget principal	Reports de l'exercice n-1 (002/001)	Résultats d'exécution 2023	Résultats au 31/12/2023 (A)	Restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A + B)
Fonctionnement	511 162,18 €	403 811,25 €	914 973,43 €	-23 328,22 €	891 645,21 €
Investissement	124 219,20 €	22 457,19 €	146 676,39 €	-74 736,82 €	71 939,57 €
Total	+635 381,38 €	+426 268,44 €	+1 061 649,82 €	-98 065,04 €	+963 584,78 €

Le résultat de l'exécution budgétaire 2023 s'élève à +426 268,44 €, compte tenu des résultats de la section de fonctionnement (+403 811,25 €) et de la section d'investissement (+22 457,19 €). Additionnés aux résultats n-1 reportés, les résultats de clôture sont excédentaires à +1 061 649,82 €.

A cela, il convient de déduire les restes à réaliser (RAR) qui s'élèvent à -98 065,04 €, le résultat global cumulé de l'exercice 2023 s'avérant ainsi excédentaire à +963 584,78 €

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre est la suivante :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Taux de réalisation	Restes à réaliser au 31/12
011	Charges à caractère général	928 935,65 €	478 087,43 €	51,47 %	23 328,22 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 564 120,00 €	2 326 619,70 €	90,74 %	
65	Autres charges de gestion courante	20 550,00 €	12 976,00 €	63,14 %	
67	Charges exceptionnelles	6 430,00 €	868,80 €	13,51 %	
68	Dotations aux amortissements et provisions	337,00 €	337,00 €	100,00 %	
022	Dépenses imprévues fonctionnement	9 802,35 €	0,00 €	0,00 %	
	TOTAL Dépenses réelles	3 530 175,00 €	2 818 888,93 €	79,85 %	23 328,22 €
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>183 138,00 €</i>	<i>183 137,51 €</i>	<i>100,00 %</i>	
	TOTAL Dépenses d'ordre	183 138,00 €	183 137,51 €	100,00 %	
	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 713 313,00 €	3 002 026,44 €	80,84 %	23 328,22 €



Les dépenses d'ordre correspondent à des écritures comptables internes qui ne donnent lieu à aucun décaissement ni encaissement (amortissements).

Les dépenses réelles de fonctionnement sont ventilées comme suit :

Charges de personnel	2 326 619,70 €	82,54 % des dépenses réelles de fonctionnement : budget qui reste stable par rapport à 2022, tant en termes de montant qu'en termes de proportions des dépenses réelles, et ce malgré une nouvelle revalorisation du point d'indice et l'évolution normale (GVT, cotisations sociales).
Budget « activités » de l'ESAPB	186 726,45 €	Budget en légère baisse par rapport à 2022 (-7%) ce qui s'explique notamment par le fait que ça ne soit pas une année de voyage pédagogique des étudiants à Venise.
dont :		
Enseignement supérieur DNA	123 446,17 €	
Enseignement supérieur prépas	32 092,15 €	
Amateurs	23 474,75 €	
Évènements	7 713,38 €	Le projet d'établissement a été mis en œuvre comme prévu (bon déroulement des cours et ateliers, intervenants, artistes invités, événements, voyage pédagogique).
Direction des systèmes d'information (DSI)	47 520,77 €	Budget en légère augmentation par rapport à 2022 mais rien à signaler en particulier : il s'agit du tout-venant relatif à la téléphonie, internet, copieurs, maintenance informatique, etc.
Direction du patrimoine bâti et moyens généraux (PBMG)	205 131,34 €	Fluides, carburant, maintenance et nettoyage des bâtiments, réparations diverses, etc. Budget en hausse par rapport à 2022 du fait de l'augmentation évidente des dépenses d'énergie.
Autres charges de fonctionnement	51 684,87 €	Assurances, affranchissement, subvention COS, formation basque AEK, etc. Budget en hausse par rapport à 2022 du fait du réajustement de certaines dépenses.
Charges exceptionnelles	868,80 €	Titres annulés sur exercices antérieurs.
Dotations aux amortissements et provisions	337,00 €	Révision de la provision pour charges pour la mise en œuvre du compte épargne-temps (CET).

2. LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La répartition des recettes de fonctionnement par chapitre est la suivante :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Taux de réalisation	Restes à réaliser au 31/12
013	Atténuations de charges	5 000,00 €	39 368,81 €	787,38 %	



70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	384 810,00 €	478 956,94 €	124,47 %	
73	Impôts et taxes	0,00 €	942,63 €	-	
74	Dotations et participations	2 799 007,82 €	2 868 647,60 €	102,49 %	
75	Autres produits de gestion courante	9 000,00 €	11 806,17 €	131,18 %	
77	Produits exceptionnels	0,00 €	2 782,54 €	-	
TOTAL Recettes réelles		3 198 817,82 €	3 402 504,69 €	106,37 %	0,00 €
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	3 333,00 €	3 333,00 €	100,00 %	
TOTAL Recettes d'ordre		3 333,00 €	3 333,00 €	100,00 %	0,00 €
002	<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	511 162,18 €	511 162,18 €	100,00 %	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 713 313,00 €	3 916 999,87 €	105,49 %	0,00 €

Les recettes réelles de fonctionnement sont ventilées comme suit :

Recettes des services	478 956,94 €	Inscriptions aux divers enseignements proposés. Autres services (voyages, cantine). Budget en forte hausse par rapport à 2022 (+25%) du fait d'un grand nombre d'inscrits aux ateliers de pratiques amateurs et de l'évolution de leurs tarifs.
Subvention CAPB	2 720 686,00 €	Subvention d'équilibre.
Subventions hors CAPB	147 961,60 €	DRAC essentiellement. Région, CROUS, association Autour de l'Art, CAPB dans le cadre de la formation à la langue basque, etc. Budget en très forte hausse par rapport à 2022 (+75%) du fait notamment : -Du fonds d'urgence de la DRAC (35 000 €) ; -De l'augmentation de la subvention de la Région (de 10 000 € à 20 000 €).
Autres recettes	52 117,61 €	Recettes RH (titres restaurant, indemnités journalières, impôts et taxes). Budget en légère hausse par rapport à 2022 et très supérieur au BP car ce sont des recettes très variables (liées aux congés pour indisponibilité physique notamment).
Produits exceptionnels	2 782,54 €	-Mandats annulés sur exercice antérieur ; -Vente cartouches toner, remboursement franchise assurance, etc.



3. ÉQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Opérations réelles plus opérations d'ordre, la section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 914 973,43 €.

En euros	CA 2023
Recettes réelles (hors produits exceptionnels)	3 399 722,15 €
- Dépenses réelles (hors dépenses exceptionnelles)	2 818 020,13 €
= Épargne brute (CAF brute)	581 702,02 €
- Remboursement du capital de la dette	0,00 €
= Épargne nette (CAF nette)	581 702,02 €

La capacité d'autofinancement (CAF) brute et la capacité d'autofinancement nette sont identiques puisque l'ESAPB n'a pas contracté d'emprunt. Elle s'élève à 581 702,02 €.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La répartition des dépenses d'investissement par chapitre est la suivante :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Taux de réalisation	Restes à réaliser au 31/12
20	Immobilisations incorporelles	39 500,00 €	15 297,31 €	38,73 %	5 256,00 €
21	Immobilisations corporelles	277 200,00 €	142 050,01 €	51,24 %	69 480,82 €
020	Dépenses imprévues investissement	18 494,00 €	0,00 €	0,00 %	
	TOTAL Dépenses réelles	335 194,00 €	157 347,32 €	46,94 %	74 736,82 €
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>3 333,00 €</i>	<i>3 333,00 €</i>	<i>100,00 %</i>	
	TOTAL Dépenses d'ordre	3 333,00 €	3 333,00 €	100,00 %	
	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	338 527,00 €	160 680,32 €	47,46 %	74 736,82 €

Les dépenses réelles d'investissement sont ventilées comme suit :

Investissement « activités » ESAPB	81 007,52 €	Matériel et mobilier divers. Budget en hausse par rapport à 2022 car : - En 2022 l'enveloppe allouée à l'audiovisuel avait été basculée sur le budget DSI ; - Achat d'un nouveau véhicule.
Direction des systèmes d'information (DSI)	76 339,80 €	Budget en baisse par rapport à 2022 puisque en 2022 il avait été augmenté pour procéder au



	renouvellement du parc informatique sur la Cité des Arts. - Mise à disposition ordinateurs DNA. - Reports 2022 (bornes wifi + périphériques).
--	---

2. LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La répartition des recettes d'investissement par chapitre est la suivante :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Taux de réalisation	Restes à réaliser au 31/12
10	Dotations fonds divers et réserves	31 169,80 €	0,00 €	0,00 %	
	TOTAL Recettes réelles	31 169,80 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	183 0138,00 €	183 137,51 €	100,00 %	
	TOTAL Recettes d'ordre	183 0138,00 €	183 137,51 €	100,00 %	
002	<i>Résultat d'investissement reporté</i>	124 219,20 €	124 219,20 €	100,00 %	
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	338 527,00 €	307 356,71 €	90,79 %	0,00 €

Les recettes d'ordre correspondent à des écritures comptables internes (amortissements).

3. SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT ET RESULTAT GLOBAL

Le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 146 676,39 € et de 71 939,57 € après couverture des restes à réaliser.

Toutes sections confondues, le résultat global du budget principal après reports et restes à réaliser s'avère positif à hauteur de **963 584,78 €**.

Vote :

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le compte administratif du budget de l'École supérieure d'art Pays Basque pour l'exercice 2023, selon le document budgétaire joint en annexe.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette proposition





ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
PAYS BASQUE

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ESA-PAYSBASQUE
contact@esa-paysbasque.fr

ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE

Fait et délibéré à Bayonne le 05/04/2024
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE

Transmis au contrôle de légalité le : 05/04/2024

Date d'affichage le : 05/04/2024





REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EPCC dont la population est de 3500 habitants et plus - ECOLE
SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20009316900023

POSTE COMPTABLE : BAYONNE

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL ESAPB (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18


IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	19
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	47
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	77
A4 - Etat des provisions	78
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	79
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	80
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	81
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	83
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	84

Envoyé en préfecture le 05/04/2024	 Sans Objet
Reçu en préfecture le 05/04/2024	
Publié le	
ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE	

- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	85
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	89
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	90

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE
43900

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE
BUDGET PRINCIPAL ESAPB

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	323 687
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	8.71 €	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	10.51 €	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.49 €	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	82.54%	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	82.85%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	4.62%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.



I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 002 026,44	G	3 405 837,69
	Section d'investissement	B	160 680,32	H	183 137,51

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	511 162,18 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	124 219,20 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	3 162 706,76	= G+H+I+J	4 224 356,58

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	23 328,22	K	0,00
	Section d'investissement	F	74 736,82	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	98 065,04	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 025 354,66	= G+I+K	3 916 999,87
	Section d'investissement	= B+D+F	235 417,14	= H+J+L	307 356,71
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 260 771,80	= G+H+I+J+K+L	4 224 356,58

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 23 328,22	K 0,00
011	Charges à caractère général	23 328,22	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 74 736,82	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	5 256,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
 Reçu en préfecture le 05/04/2024
 Publié le
 Titres restant à émettre
 ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées		
21	Immobilisations corporelles	69 480,82		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	928 935,65	404 521,98	73 565,45	23 328,22	427 520,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 564 120,00	2 108 475,70	218 144,00	0,00	237 500,30
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	20 550,00	12 976,00	0,00	0,00	7 574,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 513 605,65	2 525 973,68	291 709,45	23 328,22	672 594,30
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	6 430,00	868,80	0,00	0,00	5 561,20
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	337,00	337,00			0,00
022	Dépenses imprévues	9 802,35				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 530 175,00	2 527 179,48	291 709,45	23 328,22	687 957,85
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	183 138,00	183 137,51			0,49
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		183 138,00	183 137,51			0,49
TOTAL		3 713 313,00	2 710 316,99	291 709,45	23 328,22	687 958,34
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	5 000,00	39 368,81	0,00	0,00	-34 368,81
70	Produits services, domaine et ventes div	384 810,00	478 956,94	0,00	0,00	-94 146,94
73	Impôts et taxes	1 000,00	942,63	0,00	0,00	57,37
74	Dotations et participations	2 799 007,82	2 868 647,60	0,00	0,00	-69 639,78
75	Autres produits de gestion courante	9 000,00	11 806,17	0,00	0,00	-2 806,17
Total des recettes de gestion courante		3 198 817,82	3 399 722,15	0,00	0,00	-200 904,33
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 782,54	0,00	0,00	-2 782,54
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 198 817,82	3 402 504,69	0,00	0,00	-203 686,87
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	3 333,00	3 333,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 333,00	3 333,00			0,00
TOTAL		3 202 150,82	3 405 837,69	0,00	0,00	-203 686,87
Pour information		(3) 511 162,18				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).




II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	39 500,00	15 297,31	5 256,00	18 946,69
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	277 200,00	142 050,01	69 480,82	65 669,17
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	316 700,00	157 347,32	74 736,82	84 615,86
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	18 494,00			
	Total des dépenses financières	18 494,00	0,00	0,00	18 494,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	335 194,00	157 347,32	74 736,82	103 109,86
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	3 333,00	3 333,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 333,00	3 333,00		0,00
	TOTAL	338 527,00	160 680,32	74 736,82	103 109,86
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	31 169,80	0,00	0,00	31 169,80
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	31 169,80	0,00	0,00	31 169,80
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	31 169,80	0,00	0,00	31 169,80
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	183 138,00	183 137,51		0,49
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	183 138,00	183 137,51		0,49
	TOTAL	214 307,80	183 137,51	0,00	31 170,29

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
 Reçu en préfecture le 05/04/2024
 Publié le : à réaliser
 ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE

 Crédits annulés

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis
	Pour information	(2) 124 219,20	
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		

- (1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
- (3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	478 087,43		478 087,43
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 326 619,70		2 326 619,70
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	12 976,00		12 976,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	868,80	0,00	868,80
68	Dot. aux amortissements et provisions	337,00	183 137,51	183 474,51
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 818 888,93	183 137,51	3 002 026,44
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 333,00	3 333,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	15 297,31	0,00	15 297,31
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	142 050,01	0,00	142 050,01
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		157 347,32	3 333,00	160 680,32
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	39 368,81		39 368,81
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	478 956,94		478 956,94
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	942,63		942,63
74	Dotations et participations	2 868 647,60		2 868 647,60
75	Autres produits de gestion courante	11 806,17	0,00	11 806,17
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 782,54	3 333,00	6 115,54
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	3 402 504,69	3 333,00	3 405 837,69
	Pour information			511 162,18
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		183 137,51	183 137,51
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	183 137,51	183 137,51
	Pour information			124 219,20
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.




III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	928 935,65	404 521,98	73 565,45	23 328,22	427 520,00
60611	Eau et assainissement	8 500,00	540,26	767,85	0,00	7 191,89
60612	Energie - Electricité	127 300,00	41 100,62	15 635,61	61,99	70 501,78
60621	Combustibles	172 800,00	38 262,05	3 072,41	1 777,52	129 688,02
60622	Carburants	6 000,00	785,04	130,00	984,94	4 100,02
60623	Alimentation	2 850,00	1 792,85	229,89	0,00	827,26
60628	Autres fournitures non stockées	70 000,00	44 265,29	4 060,03	0,00	21 674,68
60631	Fournitures d'entretien	8 300,00	4 008,26	435,47	0,00	3 856,27
60632	Fournitures de petit équipement	26 900,00	15 316,58	918,47	0,00	10 664,95
60636	Vêtements de travail	1 500,00	1 015,68	0,00	0,00	484,32
6064	Fournitures administratives	5 200,00	2 724,74	125,99	0,00	2 349,27
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	2 500,00	1 048,65	1 211,57	233,23	6,55
6068	Autres matières et fournitures	8 800,00	7 510,53	0,00	343,88	945,59
611	Contrats de prestations de services	72 826,00	26 682,14	10 943,70	1 953,62	33 246,54
6132	Locations immobilières	5 000,00	2 436,00	0,00	0,00	2 564,00
6135	Locations mobilières	3 500,00	1 359,00	189,00	72,00	1 880,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	8 500,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
61551	Entretien matériel roulant	4 500,00	898,40	0,00	0,00	3 601,60
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 500,00	1 590,76	566,23	0,00	3 343,01
6156	Maintenance	22 309,05	5 806,58	599,86	1 293,92	14 608,69
6161	Multirisques	3 050,00	2 175,28	0,00	0,00	874,72
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	7 000,00	5 745,92	0,00	0,00	1 254,08
6168	Autres primes d'assurance	2 000,00	1 300,38	0,00	0,00	699,62
6182	Documentation générale et technique	2 100,00	850,81	135,00	0,00	1 114,19
6184	Versements à des organismes de formation	17 800,00	9 979,00	3 792,00	0,00	4 029,00
6188	Autres frais divers	23 450,00	19 386,75	1 060,00	0,00	3 003,25
6228	Divers	130 650,00	67 659,46	2 022,00	16 000,00	44 968,54
6231	Annonces et insertions	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
6233	Foires et expositions	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
6236	Catalogues et imprimés	12 500,00	3 987,08	0,00	102,00	8 410,92
6247	Transports collectifs	17 000,00	11 569,02	0,00	0,00	5 430,98
6248	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6251	Voyages et déplacements	13 500,00	4 200,05	0,00	0,00	9 299,95
6256	Missions	10 450,00	4 345,35	0,00	0,00	6 104,65
6257	Réceptions	5 150,00	2 324,60	0,00	0,00	2 825,40
6261	Frais d'affranchissement	4 100,00	1 772,36	120,00	0,00	2 207,64
6262	Frais de télécommunications	4 575,60	2 411,85	649,43	505,12	1 009,20
627	Services bancaires et assimilés	700,00	227,64	0,00	0,00	472,36
6281	Concours divers (cotisations)	3 400,00	7 500,00	0,00	0,00	-4 100,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	92 000,00	61 851,20	26 900,94	0,00	3 247,86
6288	Autres services extérieurs	125,00	91,80	0,00	0,00	33,20
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 564 120,00	2 108 475,70	218 144,00	0,00	237 500,30
6218	Autre personnel extérieur	667 600,00	268 568,01	215 000,00	0,00	184 031,99
6331	Versement mobilité	17 086,00	17 197,12	0,00	0,00	-111,12
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 600,00	823,73	0,00	0,00	776,27
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	12 471,00	24 510,59	0,00	0,00	-12 039,59
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 652,00	3 585,03	0,00	0,00	-1 933,03
64111	Rémunération principale titulaires	279 145,00	214 424,38	0,00	0,00	64 720,62
64131	Rémunérations non tit.	1 295 373,00	1 139 622,85	0,00	0,00	155 750,15
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	157 771,00	241 083,69	0,00	0,00	-83 312,69
6453	Cotisations aux caisses de retraites	50 811,00	100 442,01	0,00	0,00	-49 631,01
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	21 521,00	40 567,98	0,00	0,00	-19 046,98
6455	Cotisations pour assurance du personnel	32 539,00	27 394,27	0,00	0,00	5 144,73
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	437,00	0,00	0,00	-437,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 051,00	2 909,04	0,00	0,00	141,96
6488	Autres charges	23 000,00	26 910,00	3 144,00	0,00	-7 054,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	20 550,00	12 976,00	0,00	0,00	7 574,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
6518	Autres	3 750,00	2 006,22	0,00	0,00	1 743,78
6532	Frais de mission	5 000,00	1 795,27	0,00	0,00	3 204,73
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	10 500,00	9 172,55	0,00	0,00	1 327,45
65888	Autres	0,00	1,96	0,00	0,00	-1,96
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
 Reçu en préfecture le 05/04/2024
 Publié le à employer)
 ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE

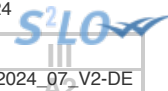


Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou		Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		3 513 605,65	2 525 973,68	291 709,45	672 594,30
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	6 430,00	868,80	0,00	5 561,20
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00	675,00	0,00	-675,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 650,00	193,80	0,00	2 456,20
678	Autres charges exceptionnelles	3 780,00	0,00	0,00	3 780,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	337,00	337,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	337,00	337,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	9 802,35			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		3 530 175,00	2 527 179,48	291 709,45	687 957,85
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	183 138,00	183 137,51		0,49
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	183 138,00	183 137,51		0,49
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		183 138,00	183 137,51		0,49
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		183 138,00	183 137,51		0,49
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 713 313,00	2 710 316,99	291 709,45	687 958,34
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00			

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	5 000,00	39 368,81	0,00	0,00	-34 368,81
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 000,00	39 368,81	0,00	0,00	-34 368,81
70	Produits services, domaine et ventes div	384 810,00	478 956,94	0,00	0,00	-94 146,94
7062	Redevances services à caractère culturel	266 360,00	356 606,50	0,00	0,00	-90 246,50
7067	Redev. services périscolaires et enseign	118 450,00	122 350,44	0,00	0,00	-3 900,44
73	Impôts et taxes	1 000,00	942,63	0,00	0,00	57,37
7388	Autres taxes diverses	1 000,00	942,63	0,00	0,00	57,37
74	Dotations et participations	2 799 007,82	2 868 647,60	0,00	0,00	-69 639,78
74718	Autres participations Etat	62 414,00	124 090,52	0,00	0,00	-61 676,52
7472	Participat° Régions	10 000,00	17 000,00	0,00	0,00	-7 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement	2 724 593,82	2 725 222,00	0,00	0,00	-628,18
7478	Participat° Autres organismes	2 000,00	2 335,08	0,00	0,00	-335,08
75	Autres produits de gestion courante	9 000,00	11 806,17	0,00	0,00	-2 806,17
7588	Autres produits div. de gestion courante	9 000,00	11 806,17	0,00	0,00	-2 806,17
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		3 198 817,82	3 399 722,15	0,00	0,00	-200 904,33
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	2 782,54	0,00	0,00	-2 782,54
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	868,54	0,00	0,00	-868,54
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	1 914,00	0,00	0,00	-1 914,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		3 198 817,82	3 402 504,69	0,00	0,00	-203 686,87
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	3 333,00	3 333,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 333,00	3 333,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 333,00	3 333,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		3 202 150,82	3 405 837,69	0,00	0,00	-203 686,87
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		511 162,18				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

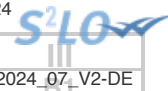
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	39 500,00	15 297,31	5 256,00	18 946,69
2051	Concessions, droits similaires	39 500,00	15 297,31	5 256,00	18 946,69
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	277 200,00	142 050,01	69 480,82	65 669,17
2182	Matériel de transport	40 000,00	0,00	36 973,06	3 026,94
2183	Matériel de bureau et informatique	100 050,00	60 593,69	14 787,76	24 668,55
2184	Mobilier	21 150,00	6 224,76	0,00	14 925,24
2188	Autres immobilisations corporelles	116 000,00	75 231,56	17 720,00	23 048,44
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		316 700,00	157 347,32	74 736,82	84 615,86
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	18 494,00			
Total des dépenses financières		18 494,00	0,00	0,00	18 494,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		335 194,00	157 347,32	74 736,82	103 109,86
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 333,00	3 333,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	3 333,00	3 333,00		0,00
13911	Etat et établissements nationaux	3 333,00	3 333,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 333,00	3 333,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		338 527,00	160 680,32	74 736,82	103 109,86
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

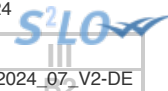
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	31 169,80	0,00	0,00	31 169,80
10222	FCTVA	31 169,80	0,00	0,00	31 169,80
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		31 169,80	0,00	0,00	31 169,80
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		31 169,80	0,00	0,00	31 169,80
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	183 138,00	183 137,51		0,49
28051	Concessions et droits similaires	4 927,00	4 926,65		0,35
28158	Autres installat°, matériel et outillage	941,00	941,08		-0,08
28182	Matériel de transport	5 037,00	5 037,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	115 523,00	115 522,52		0,48
28184	Mobilier	24 620,00	24 599,89		20,11
28188	Autres immo. corporelles	32 090,00	32 110,37		-20,37
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		183 138,00	183 137,51		0,49
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		183 138,00	183 137,51		0,49
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		214 307,80	183 137,51	0,00	31 170,29
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		124 219,20			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.


(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES		183 474,51	0,00	0,00	0,00	183 474,51
Réalizations		183 474,51	0,00	0,00	0,00	183 474,51
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	183 137,51	0,00	0,00	0,00	183 137,51
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	183 137,51	0,00	0,00	0,00	183 137,51
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	337,00	0,00	0,00	0,00	337,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	337,00	0,00	0,00	0,00	337,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		514 495,18	0,00	0,00	0,00	514 495,18
Réalizations		514 495,18	0,00	0,00	0,00	514 495,18
002	Résultat de fonctionnement reporté	511 162,18	0,00	0,00	0,00	511 162,18
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	3 333,00	0,00	0,00	0,00	3 333,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 333,00	0,00	0,00	0,00	3 333,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		331 020,67	0,00	0,00	0,00	331 020,67



(2)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le SLO

ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE

(2)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	2 033 938,89	0,00	0,00	2 033 938,89
Réalisations		0,00	0,00	0,00	2 012 632,02	0,00	0,00	2 012 632,02
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	360 364,06	0,00	0,00	360 364,06
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	1 257,37	0,00	0,00	1 257,37
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	40 272,61	0,00	0,00	40 272,61
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	22 856,88	0,00	0,00	22 856,88
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	677,58	0,00	0,00	677,58
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	1 789,99	0,00	0,00	1 789,99
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	29 589,17	0,00	0,00	29 589,17
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	2 310,48	0,00	0,00	2 310,48
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	11 095,25	0,00	0,00	11 095,25
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	747,32	0,00	0,00	747,32
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	1 691,60	0,00	0,00	1 691,60
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	1 126,84	0,00	0,00	1 126,84
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	4 462,79	0,00	0,00	4 462,79
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	31 303,20	0,00	0,00	31 303,20
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	2 436,00	0,00	0,00	2 436,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	1 152,00	0,00	0,00	1 152,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	592,40	0,00	0,00	592,40
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	2 156,99	0,00	0,00	2 156,99
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	4 330,10	0,00	0,00	4 330,10
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	1 465,93	0,00	0,00	1 465,93
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00	0,00	4 104,23	0,00	0,00	4 104,23
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	975,28	0,00	0,00	975,28
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	657,39	0,00	0,00	657,39
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	12 233,35	0,00	0,00	12 233,35
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	20 446,75	0,00	0,00	20 446,75
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	69 681,46	0,00	0,00	69 681,46
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	3 722,04	0,00	0,00	3 722,04
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	11 569,02	0,00	0,00	11 569,02
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	4 150,05	0,00	0,00	4 150,05
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	4 345,35	0,00	0,00	4 345,35
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	2 324,60	0,00	0,00	2 324,60
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	946,17	0,00	0,00	946,17
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	2 493,08	0,00	0,00	2 493,08
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	71,04	0,00	0,00	71,04
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	7 400,00	0,00	0,00	7 400,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024



Publié le 25

Services annexes de l'enseignement
ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue		
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	53 868,55	0,00	0,00	53 868,55
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	61,20	0,00	0,00	61,20
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	1 642 725,90	0,00	0,00	1 642 725,90
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	351 783,17	0,00	0,00	351 783,17
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	11 870,84	0,00	0,00	11 870,84
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	567,35	0,00	0,00	567,35
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	16 961,28	0,00	0,00	16 961,28
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	2 492,58	0,00	0,00	2 492,58
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	146 604,03	0,00	0,00	146 604,03
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	800 101,45	0,00	0,00	800 101,45
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	166 633,24	0,00	0,00	166 633,24
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	69 622,42	0,00	0,00	69 622,42
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	27 930,27	0,00	0,00	27 930,27
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	25 122,41	0,00	0,00	25 122,41
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	301,53	0,00	0,00	301,53
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	2 014,92	0,00	0,00	2 014,92
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	20 720,41	0,00	0,00	20 720,41
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	8 673,26	0,00	0,00	8 673,26
6518	Autres	0,00	0,00	0,00	785,00	0,00	0,00	785,00
6532	Frais de mission	0,00	0,00	0,00	1 560,75	0,00	0,00	1 560,75
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	6 325,55	0,00	0,00	6 325,55
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	1,96	0,00	0,00	1,96
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	868,80	0,00	0,00	868,80
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00	675,00	0,00	0,00	675,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	193,80	0,00	0,00	193,80
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	21 306,87	0,00	0,00	21 306,87
RECETTES		0,00	0,00	0,00	3 061 647,23	0,00	0,00	3 061 647,23
Réalisations		0,00	0,00	0,00	3 061 647,23	0,00	0,00	3 061 647,23
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	38 731,93	0,00	0,00	38 731,93
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	38 731,93	0,00	0,00	38 731,93
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	145 225,44	0,00	0,00	145 225,44
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	22 875,00	0,00	0,00	22 875,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	122 350,44	0,00	0,00	122 350,44
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	942,63	0,00	0,00	942,63
7388	Autres taxes diverses	0,00	0,00	0,00	942,63	0,00	0,00	942,63
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	2 865 707,60	0,00	0,00	2 865 707,60
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	121 150,52	0,00	0,00	121 150,52

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024



Publié le 25

Services annexes de l'enseignement
ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue		
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	2 725 222,00	0,00	0,00	2 725 222,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	2 335,08	0,00	0,00	2 335,08
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	8 540,15	0,00	0,00	8 540,15
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	8 540,15	0,00	0,00	8 540,15
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	2 499,48	0,00	0,00	2 499,48
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	585,48	0,00	0,00	585,48
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	1 914,00	0,00	0,00	1 914,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	1 027 708,34	0,00	0,00	1 027 708,34

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024



Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024



Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7388	Autres taxes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES		0,00	769 682,27	0,00	38 258,99	807 941,26
Réalizations		0,00	767 660,92	0,00	38 258,99	805 919,91
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	117 723,37	0,00	0,00	117 723,37
60611	Eau et assainissement	0,00	50,74	0,00	0,00	50,74
60612	Energie - Electricité	0,00	16 463,62	0,00	0,00	16 463,62
60621	Combustibles	0,00	18 477,58	0,00	0,00	18 477,58
60622	Carburants	0,00	237,46	0,00	0,00	237,46
60623	Alimentation	0,00	232,75	0,00	0,00	232,75
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	18 736,15	0,00	0,00	18 736,15
60631	Fournitures d'entretien	0,00	2 133,25	0,00	0,00	2 133,25
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	5 139,80	0,00	0,00	5 139,80
60636	Vêtements de travail	0,00	268,36	0,00	0,00	268,36
6064	Fournitures administratives	0,00	1 159,13	0,00	0,00	1 159,13
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	1 133,38	0,00	0,00	1 133,38
6068	Autres matières et fournitures	0,00	3 047,74	0,00	0,00	3 047,74
611	Contrats de prestations de services	0,00	6 322,64	0,00	0,00	6 322,64
6135	Locations mobilières	0,00	396,00	0,00	0,00	396,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	306,00	0,00	0,00	306,00
6156	Maintenance	0,00	2 076,34	0,00	0,00	2 076,34
6161	Multirisques	0,00	709,35	0,00	0,00	709,35
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	1 641,69	0,00	0,00	1 641,69
6168	Autres primes d'assurance	0,00	325,10	0,00	0,00	325,10
6182	Documentation générale et technique	0,00	328,42	0,00	0,00	328,42
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	1 537,65	0,00	0,00	1 537,65
6236	Catalogues et imprimés	0,00	265,04	0,00	0,00	265,04
6251	Voyages et déplacements	0,00	50,00	0,00	0,00	50,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	946,19	0,00	0,00	946,19
6262	Frais de télécommunications	0,00	568,20	0,00	0,00	568,20
627	Services bancaires et assimilés	0,00	156,60	0,00	0,00	156,60
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	34 883,59	0,00	0,00	34 883,59
6288	Autres services extérieurs	0,00	30,60	0,00	0,00	30,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	645 634,81	0,00	38 258,99	683 893,80
6218	Autre personnel extérieur	0,00	123 282,59	0,00	8 502,25	131 784,84
6331	Versement mobilité	0,00	5 057,15	0,00	269,13	5 326,28
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	246,16	0,00	10,22	256,38
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	7 160,10	0,00	389,21	7 549,31

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024



(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	Action	Publié le ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE	Total
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	1 033,63	0,00		58,82	1 092,45
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	65 050,41	0,00		2 769,94	67 820,35
64131	Rémunérations non tit.	0,00	320 064,37	0,00		19 457,03	339 521,40
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	70 829,74	0,00		3 620,71	74 450,45
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	29 103,18	0,00		1 716,41	30 819,59
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	11 920,81	0,00		716,90	12 637,71
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	2 188,19	0,00		83,67	2 271,86
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	126,73	0,00		8,74	135,47
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	834,89	0,00		59,23	894,12
6488	Autres charges	0,00	8 736,86	0,00		596,73	9 333,59
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	4 302,74	0,00		0,00	4 302,74
6518	Autres	0,00	1 221,22	0,00		0,00	1 221,22
6532	Frais de mission	0,00	234,52	0,00		0,00	234,52
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	2 847,00	0,00		0,00	2 847,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	2 021,35	0,00		0,00	2 021,35
	RECETTES	0,00	337 747,67	0,00		3 109,79	340 857,46
	Réalisations	0,00	337 747,67	0,00		3 109,79	340 857,46
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	636,88	0,00		0,00	636,88
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	636,88	0,00		0,00	636,88
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	333 731,50	0,00		0,00	333 731,50
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	333 731,50	0,00		0,00	333 731,50
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00		2 940,00	2 940,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00		2 940,00	2 940,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3 106,57	0,00		159,45	3 266,02
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	3 106,57	0,00		159,45	3 266,02
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	272,72	0,00		10,34	283,06
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	272,72	0,00		10,34	283,06
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	-431 934,60	0,00		-35 149,20	-467 083,80

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives	Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES		0,00	769 682,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	767 660,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	117 723,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	50,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	16 463,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	18 477,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	237,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	232,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	18 736,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	2 133,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	5 139,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	268,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	1 159,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	1 133,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	3 047,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	6 322,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	396,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	306,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	2 076,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	709,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	1 641,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	325,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	328,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	1 537,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	265,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	946,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	568,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	156,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	34 883,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	30,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	645 634,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	123 282,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	5 057,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	246,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	7 160,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	1 033,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	65 050,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	320 064,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	70 829,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	29 103,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	11 920,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	2 188,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 31							
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	126,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	834,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	8 736,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	4 302,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres	0,00	1 221,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	0,00	234,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	2 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	2 021,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	337 747,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	337 747,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	636,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	636,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	333 731,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	333 731,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3 106,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	3 106,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	272,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	272,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	-431 934,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2023

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire) à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le  (01/04/2024). Les lignes reports 001 et 002 à la fin du document.

ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024



Publié le Sous-fonction 42

ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2023

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire) à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2023

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire) à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le 
ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024



Publié le 05/04/2024

ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					830	831	Act ^e spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat ^e ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat ^e ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



re 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent
ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		3 333,00	0,00	0,00	0,00	3 333,00
Réalizations		3 333,00	0,00	0,00	0,00	3 333,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	3 333,00	0,00	0,00	0,00	3 333,00
13911	Etat et établissements nationaux	3 333,00	0,00	0,00	0,00	3 333,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		307 356,71	0,00	0,00	0,00	307 356,71
Réalizations		307 356,71	0,00	0,00	0,00	307 356,71
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	124 219,20	0,00	0,00	0,00	124 219,20
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	183 137,51	0,00	0,00	0,00	183 137,51
28051	Concessions et droits similaires	4 926,65	0,00	0,00	0,00	4 926,65
28158	Autres installat°, matériel et outillage	941,08	0,00	0,00	0,00	941,08
28182	Matériel de transport	5 037,00	0,00	0,00	0,00	5 037,00
28183	Matériel de bureau et informatique	115 522,52	0,00	0,00	0,00	115 522,52
28184	Mobilier	24 599,89	0,00	0,00	0,00	24 599,89



(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	Coopérat° d'européen.	Total
28188	Autres immo. corporelles	32 110,37	0,00	0,00	0,00	32 110,37
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		304 023,71	0,00	0,00	0,00	304 023,71

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

Sous-fonction 02



ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	191 962,59	0,00	0,00	191 962,59
Réalizations		0,00	0,00	0,00	117 623,77	0,00	0,00	117 623,77
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	13 725,60	0,00	0,00	13 725,60
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	13 725,60	0,00	0,00	13 725,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	103 898,17	0,00	0,00	103 898,17
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	44 543,69	0,00	0,00	44 543,69
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	6 224,76	0,00	0,00	6 224,76
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	53 129,72	0,00	0,00	53 129,72
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	74 338,82	0,00	0,00	74 338,82
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024



Publié le 25

Services éducatifs de
ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue		
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	-191 962,59	0,00	0,00	-191 962,59

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024



Publié le

ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	40 121,55	0,00	0,00	40 121,55
Réalizations		0,00	39 723,55	0,00	0,00	39 723,55
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	1 571,71	0,00	0,00	1 571,71
2051	Concessions, droits similaires	0,00	1 571,71	0,00	0,00	1 571,71
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	38 151,84	0,00	0,00	38 151,84
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	16 050,00	0,00	0,00	16 050,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	22 101,84	0,00	0,00	22 101,84
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	398,00	0,00	0,00	398,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	30 Services communs					31 Expression artistique		32 Conservation et diffusion des patrimoine		Publié le ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE
13	Subventions d'investissement		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers			0,00			0,00		0,00		0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12			0,00			0,00		0,00		0,00	0,00
SOLDE (2)			0,00			-40 121,55		0,00		0,00	-40 121,55

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	40 121,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	39 723,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	1 571,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	1 571,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	38 151,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	16 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	22 101,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musees	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	398,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-40 121,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

Total



ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

Sous-fonction 42



ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établis sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024



(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

SLO

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	Crédits	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024



(1)	Libellé	70	71	72	Aides à l'accès	ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE	
		Services communs	Parc privé de la ville	Aide au secteur locatif		Publié le	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Publié le	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00		0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00		0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act° spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ÉCOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024



ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spéc. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024



(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tou	96 Aides aux services publies	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500,00 €			07/12/2020
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	10	07/12/2020
L	Frais d'études non suivis de réalisation	5	07/12/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	07/12/2020
L	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5	07/12/2020
L	Logiciels	2	07/12/2020
L	Droits d'utilisation annuel de logiciels	1	07/12/2020
L	Brevets - durée du privilège dont ils bénéficient ou durée effective de leur util. si plus brève	0	07/12/2020
L	Voitures et véhicules légers (scooters, vélos y compris électriques)	5	07/12/2020
L	Camions et véhicules industriels	8	07/12/2020
L	Matériel informatique	3	07/12/2020
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	07/12/2020
L	Mobilier	10	07/12/2020
L	Autres immobilisations corporelles - Matériels classiques	10	07/12/2020
L	Appareils de laboratoire	10	07/12/2020
L	Equipements de garages et ateliers	10	07/12/2020
L	Equipements des cuisines	10	07/12/2020
L	Jeux de toutes sortes	5	07/12/2020
L	Coffre-fort	20	07/12/2020
L	Installations et appareils de chauffage, instal. ventilation, pompes, appareils électromécaniques	10	07/12/2020
L	Appareils de levage, ascenseurs	20	07/12/2020
L	Gros matériels techniques	20	07/12/2020
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20	07/12/2020



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS
A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	337,00		4 763,00	5 100,00	0,00	5 100,00
Provision pour charges - Mise en oeuvre du CET	337,00	08/06/2022	4 763,00	5 100,00	0,00	5 100,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	337,00		4 763,00	5 100,00	0,00	5 100,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES**

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		21 827,00	3 333,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		21 827,00	3 333,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	3 333,00	3 333,00
020	Dépenses imprévues	18 494,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 333,00	74 736,82	0,00	78 069,82

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES
A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		214 307,80	III	183 137,51
Ressources propres externes de l'année (a)		31 169,80		0,00
10222	FCTVA	31 169,80		0,00
10223	TLE	0,00		0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00		0,00
10228	Autres fonds	0,00		0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		183 138,00		183 137,51
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28051	Concessions et droits similaires	4 927,00		4 926,65
28158	Autres installat°, matériel et outillage	941,00		941,08
28182	Matériel de transport	5 037,00		5 037,00
28183	Matériel de bureau et informatique	115 523,00		115 522,52
28184	Mobilier	24 620,00		24 599,89
28188	Autres immo. corporelles	32 090,00		32 110,37
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00		0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	183 137,51	0,00	124 219,20	0,00	307 356,71

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	78 069,82
Ressources propres disponibles	IV	307 356,71
Solde	V = IV – II (3)	229 286,89

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
06/01/2023	LICENCES LOGICIELS JAMF SCHOOL (23-43900-DSI-AUTRES-0002)	1 254,00	0,00	1
02/02/2023	ENREGISTREUR AUDIO PORTABLE TASCAM (23-43900-ESA-AUTRES-0001)	222,00	0,00	1
12/04/2023	2 LICENCES ADOBE CREATIVE (23-43900-DSI-AUTRES-0003)	957,60	0,00	1
21/04/2023	LICENCES MACONBOARDING DEPLOIEMENT 2023 (23-43900-DSI-AUTRES-0004)	372,00	0,00	1
27/04/2023	PLANCHA MODERN-ELEC 60-A-N (23-43900-ESA-AUTRES-0005)	254,50	0,00	1
23/05/2023	PLANCHA MODERN-ELEC 60-A-N (23-43900-ESA-AUTRES-0006)	254,50	0,00	5
29/06/2023	3 ENREGISTREURS TASCAM DR640X (23-43900-ESA-AUTRES-0007)	588,89	0,00	1
29/06/2023	3 ENREGISTREURS ZOOM PORTABLE H4N (23-43900-ESA-AUTRES-0008)	843,43	0,00	1
29/06/2023	16 MICROS RODE ET SENNHEISER (23-43900-ESA-AUTRES-0009)	4 260,17	0,00	1
29/06/2023	12 CASQUES BEYERDYNAMIC (23-43900-ESA-AUTRES-0010)	2 485,87	0,00	1
29/06/2023	CARTES SDHC ET BONNETTES (23-43900-ESA-AUTRES-0011)	669,16	0,00	1
07/07/2023	"IPAD 11"" (23-43900-DSI-AUTRES-0013)"	1 278,36	0,00	3
07/07/2023	"28 MACBOOK AIR 13"" (23-43900-DSI-AUTRES-0014)"	29 175,55	0,00	3
19/07/2023	TABLETTES WACOM (23-43900-DSI-AUTRES-0015)	506,63	0,00	1
19/07/2023	TABLETTES XP-PEN (23-43900-DSI-AUTRES-0016)	2 591,85	0,00	1
01/09/2023	22 TABLETTES ONE BY WACOM MEDIUM (23-43900-DSI-AUTRES-0017)	1 238,42	0,00	1
01/09/2023	REASSORT SWITCH BORNES ESABYE ET BTZ (23-43900-DSI-AUTRES-0018)	16 050,00	0,00	3
08/09/2023	ARMOIRE BASSE METALLIQUE ESA BYE (23-43900-ESA-AUTRES-0019)	382,93	0,00	1
27/09/2023	2 REGRIG ESSENTIELB VILLA ROBINSON + ESABAY (23-43900-ESA-AUTRES-0020)	848,00	0,00	1
27/09/2023	4 ECOUTEURS APPLE AIRPODS ET ETUIS (23-43900-ESA-AUTRES-0021)	1 075,96	0,00	1
04/10/2023	PAPERCUT NOUVEAU COPIEUR (23-43900-DSI-AUTRES-0023)	448,80	0,00	1
04/10/2023	MATERIEL PHOTO - FILTRE HOYA (23-43900-ESA-AUTRES-0022)	9 385,49	0,00	10
13/10/2023	SIEGE ELBE NOIR (23-43900-ESA-AUTRES-0024)	364,08	0,00	1
13/10/2023	2 LAMPADAIRES LEDDY UNILUX (23-43900-ESA-AUTRES-0025)	336,48	0,00	1
13/10/2023	2 MODULES BUREAU BLANC EXACOMPTA (23-43900-ESA-AUTRES-0026)	131,04	0,00	1
13/10/2023	3 HORLOGES MURALES (23-43900-ESA-AUTRES-0027)	46,73	0,00	1
13/10/2023	2 LAMPES DE BUREAU UNILUX (23-43900-ESA-AUTRES-0028)	227,41	0,00	1
18/10/2023	LICENCES 365 A3 + EMS A5 (23-43900-DSI-AUTRES-0038)	1 571,71	0,00	1
18/10/2023	3 PORTES-MANTEAUX ESA BAY (23-43900-ESA-AUTRES-0029)	343,84	0,00	1
18/10/2023	PORTE PARAPLUIE ESA BAY (23-43900-ESA-AUTRES-0030)	53,88	0,00	1
18/10/2023	VESTIAIRE METAL BLANCHISSERIE BTZ (23-43900-ESA-AUTRES-0034)	392,00	0,00	1
18/10/2023	4 ARMOIRES MOBILES SALLE PHOTO BAY (23-43900-ESA-AUTRES-0035)	3 292,51	0,00	5
18/10/2023	MALETTES ALUMINIUM SCE AUDIOVISUEL (23-43900-ESA-AUTRES-0033)	383,90	0,00	1



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)		
18/10/2023	PISTOLET A AIR CHAUD SCE TECHNIQUE (23-43900-ESA-AUTRES-0036)	111,83	0,00	1
18/10/2023	FAC. FA174908 DU 11/10/2023 - MALAXEUR SCE TECHNIQ (23-43900-ESA-AUTRES-0037)	238,80	0,00	1
27/10/2023	LOGICIEL BIBLIOTHEQUE (23-43900-DSI-AUTRES-0042)	2 520,00	0,00	2
27/10/2023	PONCEUSE WERKU (23-43900-ESA-AUTRES-0039)	305,88	0,00	1
27/10/2023	PONCEUSE MAKITA (23-43900-ESA-AUTRES-0040)	215,42	0,00	1
27/10/2023	DECAPEUR THERMIQUE (23-43900-ESA-AUTRES-0041)	175,50	0,00	1
09/11/2023	LAMPADAIRE DE BUREAU LEDDY ESA BAY (23-43900-ESA-AUTRES-0043)	168,24	0,00	1
09/11/2023	2 CAISSONS ROULETTES BLANC ET GRAPHITE BAY (23-43900-ESA-AUTRES-0044)	485,62	0,00	1
14/11/2023	NAS SYNOLOGY (23-43900-DSI-AUTRES-0050)	5 569,87	0,00	3
14/11/2023	ROLL CONTENEUR BLANCHISSERIE BTZ (23-43900-ESA-AUTRES-0046)	540,00	0,00	1
14/11/2023	SOUFFLEUR DUB184RT (23-43900-ESA-AUTRES-0047)	322,63	0,00	1
14/11/2023	ETAU MANUEL (23-43900-ESA-AUTRES-0048)	87,60	0,00	1
14/11/2023	PERCEUSE D'ETABLI (23-43900-ESA-AUTRES-0049)	700,80	0,00	1
14/11/2023	APPAREILS PHOTOS CANON (23-43900-ESA-AUTRES-0045)	701,05	0,00	10
30/11/2023	LOGICIEL BIBLIOTHEQUE PORTAIL PAGEO (23-43900-DSI-AUTRES-0057)	6 102,00	0,00	2
30/11/2023	LOGICIEL BIBLIOTHEQUE FORMATION (23-43900-DSI-AUTRES-0060)	2 520,00	0,00	2
30/11/2023	ECRANS LED IYAMA (23-43900-DSI-AUTRES-0056)	472,61	0,00	1
30/11/2023	PHOTOCOPIEUR CANON IR ADV (23-43900-DSI-AUTRES-0055)	3 710,40	0,00	3
30/11/2023	2 SCIES SAUTEUSES REF WK400950 (23-43900-ESA-AUTRES-0058)	276,00	0,00	1
30/11/2023	2 PERCEUSES VISSEUSES SANS FIL REF WER202040 (23-43900-ESA-AUTRES-0059)	252,62	0,00	1
30/11/2023	FOUR ROHDE KE 480 N (23-43900-ESA-AUTRES-0053)	19 213,80	0,00	10
30/11/2023	TRACEUR CANON IPF PRO 4100 (23-43900-ESA-AUTRES-0054)	9 600,00	0,00	10
30/11/2023	BOITIER NIKON D7500 (23-43900-ESA-AUTRES-0051)	12 026,99	0,00	10
30/11/2023	BOITIER PANASONIC GH5 (23-43900-ESA-AUTRES-0052)	7 140,00	0,00	10
04/12/2023	ROULEAU TRACEUR (23-43900-ESA-AUTRES-0061)	1 404,00	0,00	0
08/12/2023	MICRO ONDES KOENIG VILLA MILA ESA BTZ (23-43900-ESA-AUTRES-0063)	129,99	0,00	1
08/12/2023	2 CAFETIERES MANDINE VILLA MILA ESA BTZ (23-43900-ESA-AUTRES-0064)	67,98	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		157 347,32	0,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES

A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
09/10/2023	Four céramique Topworker - Ecole d'Art (01-PCBA-BG2006-1-251-0)	5 900,29	10	5 900,29	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
15/12/2023	7 UC iMac Intel Core 2 (01-PCBA-BG2008-1-029-A-10)	6 716,73	3	6 716,73	0,00	0,00	0,00
15/12/2023	Imprimante HP CP3525DN (01-PCBA-BG2009-1-171-E-10)	1 350,16	3	1 350,16	0,00	0,00	0,00
15/12/2023	2 imprimantes Epson Stylus P50 (01-PCBA-BG2009-1-283-6)	239,20	3	239,20	0,00	0,00	0,00
15/12/2023	1 imprimante HP CP3525DN (01-PCBA-BG2009-1-283-7)	1 350,17	3	1 350,17	0,00	0,00	0,00
15/12/2023	Ordinateur MacPro (01-PCBA-BG2010-1-079-K-3)	4 781,76	3	4 781,76	0,00	0,00	0,00
15/12/2023	"iMac 21,5"" avec AppleCare (01-PCBA-BG2012-1-294-A-4)"	14 742,16	3	14 742,16	0,00	0,00	0,00
15/12/2023	UC HP P3500 MT (01-PCBA-BG2012-1-294-A-6)	4 164,06	3	4 164,06	0,00	0,00	0,00
15/12/2023	UC 7500E MT (01-PCBA-BG2012-1-294-A-7)	2 300,55	3	2 300,55	0,00	0,00	0,00
15/12/2023	UC Bureautique - Ecole d'Art (01-PCBA-BG2013-1-328-0)	2 511,60	3	2 511,60	0,00	0,00	0,00
15/12/2023	UC Spécifique - Atelier multimédia Ecole d'Art (01-PCBA-BG2013-1-328-1)	4 085,00	3	4 085,00	0,00	0,00	0,00
15/12/2023	Station rendu 3D PC - Uc spécifique2 - Atelier mul (01-PCBA-BG2013-1-328-2)	1 758,12	3	1 758,12	0,00	0,00	0,00
15/12/2023	Imprimante LaserJet M45 (01-PCBA-BG2013-1-328-3)	604,92	3	604,92	0,00	0,00	0,00
15/12/2023	"Ordi. iMac Intel Core 21,5"" (01-PCBA-BG2015-1-045-A-3)"	6 048,00	3	6 048,00	0,00	0,00	0,00
15/12/2023	Camescopes à cassette DV Sony - HDR HC9E (01-PCBA-BG2008-1-045-A-8)	872,98	10	872,98	0,00	0,00	0,00
15/12/2023	M3032 Acpte 1 - Matériels éclairage Ecole Sup. Art (01-PCBA-BG2008-1-261-0)	2 024,29	10	2 024,29	0,00	0,00	0,00
15/12/2023	Tableau interactif Hitachi FX77-DUO (01-PCBA-BG2010-1-353-A-6)	1 657,95	10	1 657,95	0,00	0,00	0,00
15/12/2023	Caméras Panasonic HDC-SD 800 + cartes mémoires + s (01-PCBA-BG2012-1-029-A-6)	1 731,46	10	1 731,46	0,00	0,00	0,00
15/12/2023	Projecteurs Philips PPX2450 (01-PCBA-BG2013-1-106-0)	358,80	10	358,80	0,00	0,00	0,00
15/12/2023	Camescopes numériques Panasonic, cartes, housses (01-PCBA-BG2013-1-106-1)	1 854,65	10	1 854,65	0,00	0,00	0,00
Divers							
TOTAL GENERAL		65 052,85					0,00



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS**

B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
COS PAYS BASQUE	7 972,45	
ELKARTEA	1 200,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	9 172,45	

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		8,00	0,00	8,00	1,00	2,00	3,00
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal de 1re classe	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	3,00	0,00	3,00	0,00	2,00	2,00
Rédacteur principal 1re classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		8,00	0,00	8,00	3,00	0,00	3,00
Adjoints techniques	C	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Agent de maîtrise	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		21,00	9,00	30,00	4,60	21,95	26,55
1 Adjoint directeur de l'Ecole Supérieure d'Art Pays Basque (Professeur enseig. artistique HC)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
1 Directeur de l'Ecole Supérieure d'Art Pays Basque (Directeur enseig. Artistique de 1re cat)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
1 Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	1,00	2,00	3,00	0,00	1,75	1,75
1 assistant d'enseignement artistique ppal de 1ere classe	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,40	0,40
1 assistant d'enseignement artistique ppal de 2e classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
2 Professeurs d'enseignement artistique de classe normale	A	2,00	2,00	4,00	0,00	3,40	3,40
2 assistants d'enseignement artistique ppal de 1ere classe	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
3 Professeurs d'enseignement artistique de classe normale	A	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
4 Professeurs d'enseignement artistique de classe normale	A	4,00	0,00	4,00	4,60	0,00	4,60
4 assistants d'enseignement artistique ppal de 2e classe	B	0,00	4,00	4,00	0,00	2,40	2,40
6 Professeurs d'enseignement artistique de classe normale	A	6,00	0,00	6,00	0,00	6,00	6,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024
 ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		37,00	9,00	46,00	8,60	23,95	32,55

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
1 Adjoint directeur de l'Ecole Supérieure d'Art Pays Basque (Professeur enseig. artistique HC)	A	CULT	815	0,00	332-8-2°	CDI
1 Directeur de l'Ecole Supérieure d'Art Pays Basque (Directeur enseig. Artistique de 1re cat)	A	CULT	1027	0,00	332-8-2°	CDD
1 Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	668	0,00	332-8-2°	CDI
1 Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	450	0,00	332-8-2°	CDD
1 assistant d'enseignement artistique ppal de 1ere classe	B	CULT	573	0,00	333-8-2°	CDD
1 assistant d'enseignement artistique ppal de 2e classe	B	CULT	444	0,00	332-8-2°	CDD
2 Professeurs d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	633	0,00	332-8-2°	CDI
2 Professeurs d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	558	0,00	332-8-2°	CDD
2 assistants d'enseignement artistique ppal de 1ere classe	B	CULT	573	0,00	332-8-2°	CDD
3 Professeurs d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	519	0,00	332-8-2°	CDD
4 assistants d'enseignement artistique ppal de 2e classe	B	CULT	444	0,00	332-8-2°	CDD
6 Professeurs d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	558	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint administratif	C	ADM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers
 X : Emplois non cités

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP)
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L.4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50%.
 332.8.6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (- 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L.332-8 avec un agent contractuel qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L.332-10.
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art.L326 et L.352).

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - CA - 2023

343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1-333-10: Collaborateurs de cabinets.
332-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 064-200093169-20240405-2024_07_V2-DE

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327 -5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
APPEA : Association nationale des Prépas Publiques aux Ecoles Supérieures d'Art	01/01/2021	Cotisation annuelle CLASSES PREPARATOIRES	550,00
ANDEA : Association Nationale Des Ecoles supérieures d'Art	01/01/2021	Cotisation annuelle DNA	850,00
LE GRAND HUIT : réseau des Ecoles Supérieures d'Art publiques de la Nouvelle-Aquitaine	01/01/2021	Cotisation annuelle DNA	5 000,00
IRI : Institut de Recherche et d'Innovation	01/01/2021	Cotisation annuelle DNA	1 000,00
ANEAT : Association Nationale des Ecoles d'Art Territoriales de pratiques amateurs	01/01/2022	Cotisation annuelle AMATEURS	100,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 18
 Nombre de membres présents : 15
 Nombre de suffrages exprimés : 15
 VOTES :
 Pour : 15
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 22/03/2024

Présenté par (1) Monsieur Laplaguère, Président de l'ECCE ESA/B
 A Bayonne, le 05/04/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session.
 A Bayonne, le 05/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3), le conseil d'administration de l'ESA/B

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 05/04/2024
 le Président 05/04/2024

A Bayonne,
 le 05/04/2024
 Le Président
 Jean-Luc Laplaguère

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : .
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Jean-Luc LAPLAGUIÈRE

Maiden BEHOTEGUY
 (pouvoir à JP. LAPLAGUIÈRE)

Sophie CASTEL

Bernard ECHONGA

Anne PINATEL

Yves VGALDE

Juliette ROUVILLON-DUVAL
 (visio conférence)

Anne Pinatel

Denis LABASSE
 (pouvoir à M. LABASSE)

Maryaux LIESENBOGHIS

Charlotte PLEVOT

Amélie GALAMONT

Timothée ANSAUT VASSAL

Nora MARTIROSYAN
 (pouvoir à S. CASTEL)

Anton CUNUTCHAKY

Michel LABORDRE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 05 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-08

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS D'INSCRIPTION DES ATELIERS DE PRATIQUES AMATEURS

Le 05 avril 2024, à 10h, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle École supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 22 mars 2024. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Étaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY (*pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE*)
- Monsieur Michel LABORDE
- Madame Sophie CASTEL
- Monsieur Bernard ELHORGA
- Madame Anne PINATEL
- Monsieur Yves UGALDE
- Monsieur Antton CURUTCHARRY

Pour l'État :

- Madame Juliette ROUILLON-DURUP

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Denis LABORDE (*pouvoir à Monsieur Michel LABORDE*)
- Madame Nora MARTIROSYAN (*pouvoir à Sophie CASTEL*)

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Margaux LIESENBORGHES
- Madame Charlotte PREVOT

Représentants des étudiants de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Amélie GALAMONT
- Monsieur Timothée ARSAUT VASSAL

Étaient absents et non représentés :

- Madame Florence SERVAIS
- Madame Maïder AROSTEGUY
- Madame Maylis DESCAZEUX

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents ou représentés : 15



DELIBERATION N° 2024-08 : MODIFICATION DES TARIFS D'INSCRIPTION DES ATELIERS DE PRATIQUES AMATEURS

Vu la délibération n°2020-21 du 07 décembre 2020 par laquelle le conseil d'administration de l'EPCC ESAPB a approuvé les tarifs applicables au sein de l'établissement,

Vu la délibération n°2021-10 du 10 juin 2021 par laquelle le conseil d'administration de l'EPCC ESAPB a modifié les tarifs des ateliers de pratiques amateurs applicables afin d'apporter une cohérence à la grille tarifaire,

Vu la délibération n°2023-17 du 02 juin 2023 par laquelle le conseil d'administration de l'EPCC ESAPB a fait évoluer la tarification de ses ateliers et stages de pratiques amateurs,

En effet, celle-ci n'avait pas été repensée depuis plusieurs années, aussi, il s'agissait d'appliquer une augmentation générale des tarifs suivant la tendance inflationniste très forte, tout en continuant à favoriser l'accessibilité de son offre pédagogique par la mise en place d'une tarification sociale.

Par la même occasion, il s'agissait pour l'ESAPB de revoir sa grille de tarifs en classant ses ateliers et stages par groupes selon leurs coûts internes liés à la mise à disposition de matériel ou de ressources humaines supplémentaires, de réviser les catégories d'âge et de résoudre quelques incohérences.

Cette délibération prévoyait que :

- Pour les tarifs des ateliers adultes et stages (adultes comme enfants/ados), à compter de la rentrée scolaire 2024/25, l'augmentation serait indexée chaque année sur l'inflation.
- Pour les tarifs des ateliers enfants, il était proposé de répercuter sur deux exercices l'augmentation liée au contexte inflationniste. De fait, une seconde augmentation devait être proposée à la rentrée scolaire 2024/25, avant d'être indexée chaque année sur l'inflation à compter de la rentrée scolaire 2025/26.

Au regard de cette prévision, il convient de faire plusieurs ajustements.

En premier lieu, pour les tarifs des ateliers adultes à compter de cette rentrée scolaire 2024/25, l'augmentation sera indexée chaque année sur l'inflation comme convenu. Pour 2023, elle s'établit à +4,9 % selon l'INSEE.

En second lieu, en ce qui concerne la seconde augmentation des tarifs enfants, une distinction est à opérer entre les 3 catégories de tarifs.

En effet, la catégorie A se voit répercuter l'augmentation liée au contexte inflationniste comme cela été prévu dans la délibération de 2023.

Néanmoins, pour la catégorie B, le choix avait été fait d'une forte augmentation en 2023/24 due au coût significatif du matériel (bombes de graff) qui n'avait jamais été répercuté sur les tarifs jusque-là. De ce fait, il ne semble pas raisonnable d'augmenter une seconde fois les tarifs pour la rentrée 2024/25, mais ils seront indexés sur l'inflation dès cette rentrée, comme les ateliers adultes.

Pour la catégorie C qui concerne principalement les ateliers multimédias, au regard d'une politique d'accès au numérique pour tous, de résorption des fractures numériques et de la sensibilisation nécessaire aux outils d'aujourd'hui, il est proposé de ne pas procéder à une seconde augmentation et d'impacter seulement l'inflation.

Enfin, pour les stages, il est fait le choix de ne pas leur répercuter l'inflation pour cette année : les stages du mois de février 2024 ont connu un plus faible taux de remplissage et le recul n'est pas encore suffisant pour analyser si cela est dû à l'augmentation des tarifs. Aussi, dans l'attente de ce recul, il semble plus raisonnable de ne pas augmenter les tarifs des stages.



Ceci étant exposé, il convient de fixer les nouveaux tarifs pour la rentrée 2024/25.

Les tarifs sont calculés :

- Pour les ateliers, sur la base d'un atelier annuel d'1h. Le nombre d'heures de cours hebdomadaires détermine ensuite le coût annuel de l'atelier arrondi à l'euro près.
- Pour les stages, sur la base d'un coût horaire. Le nombre d'heures de cours détermine ensuite le coût du stage arrondi à l'euro près.

Bases de calcul proposées :

Tarifs ateliers moins de 18 ans

CATÉGORIE D'ATELIER	RÉSIDENTS de la CAPB		RÉSIDENTS HORS CAPB	
	TARIF	TARIF RÉDUIT *	TARIF	TARIF RÉDUIT *
TARIF A	80,32 €	59,94 €	100,32 €	74,71 €
TARIF B	92,33 €	68,91 €	113,90 €	85,00 €
TARIF C	114,49 €	85,44 €	137,89 €	102,91 €
HISTOIRE DE L'ART	GRATUIT			

Une réduction « FAMILLE » de 10% est consentie sur les ateliers enfant à partir du 2^{ème} enfant inscrit (inscriptions simultanées).

* TARIF RÉDUIT MOINS DE 18 ANS : Étudiants - Enfants bénéficiaires de l'allocation enfant handicapé - Parents en situation de recherche d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'allocation adulte handicapé ou du minimum vieillesse

Tarifs ateliers 18 ans et +

CATÉGORIE D'ATELIER	RÉSIDENTS de la CAPB		RÉSIDENTS HORS CAPB	
	TARIF	TARIF RÉDUIT *	TARIF	TARIF RÉDUIT *
TARIF A	148,03 €	123,36 €	167,67 €	139,73 €



TARIF B	162,64 €	135,53 €	184,29 €	153,57 €
TARIF C	190,24 €	162,60 €	233,19 €	199,31 €
TARIF D	228,28 €	195,11 €	279,83 €	239,17 €
HISTOIRE DE L'ART	108,77 €	87,72 €	135,23 €	109,05 €

* **TARIF RÉDUIT 18 ANS ET PLUS** : Étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'allocation adulte handicapé ou du minimum vieillesse, moins de 25 ans

Les nouveaux tarifs proposés, détaillés en annexe, seront applicables dès la rentrée scolaire 2024/25.

Vote :

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver :

- Les tarifs horaires des ateliers et stages de pratiques amateurs sus-exposés ;
- Les tarifs qui en découlent, applicables dès la rentrée 2024/25 joints en annexe.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ces propositions.

Fait et délibéré à Bayonne le 05/04/2024

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE

Transmis au contrôle de légalité le : 05/04/2024

Date d'affichage le : 05/04/2024



Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 064-200093169-20240405-2024_08-DE

Pratiques amateurs 2024/25

TARIFS DES ATELIERS

Du 09 septembre 2024 au 20 juin 2025
(hors vacances scolaires et jours fériés)

MOINS de 18 ANS *

CATÉGORIE D'ATELIER	DURÉE DE L'ATELIER PAR SEMAINE	RÉSIDENTS de la CAPB		RÉSIDENTS HORS CAPB	
		TARIF	TARIF RÉDUIT **	TARIF	TARIF RÉDUIT **
TARIF A	2h	161 €	120 €	201 €	149 €
	3h	241 €	180 €	301 €	224 €
TARIF B	3h	277 €	207 €	342 €	255 €
TARIF C	2h	229 €	171 €	276 €	206 €
HISTOIRE DE L'ART	1h30 par séance selon le cycle proposé	GRATUIT			

* RÉDUCTION FAMILLE : -10% sur les ateliers enfant à partir du 2^e enfant inscrit (inscriptions simultanées)

** TARIF RÉDUIT MOINS DE 18 ANS : Étudiants - Enfants bénéficiaires de l'allocation enfant handicapé - Parents en situation de recherche d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'allocation adulte handicapé ou du minimum vieillesse

18 ANS et PLUS

CATÉGORIE D'ATELIER	DURÉE DE L'ATELIER PAR SEMAINE	RÉSIDENTS de la CAPB		RÉSIDENTS HORS CAPB	
		TARIF	TARIF RÉDUIT ***	TARIF	TARIF RÉDUIT ***
TARIF A	2h30	370 €	308 €	419 €	349 €
	3h	444 €	370 €	503 €	419 €
TARIF B	2h30	407 €	339 €	461 €	384 €
TARIF C	2h30	476 €	406 €	583 €	498 €
	3h	571 €	488 €	700 €	598 €
TARIF D	2h	457 €	390 €	560 €	478 €
	2h30	571 €	488 €	700 €	598 €
HISTOIRE DE L'ART	1h30 par séance selon le cycle proposé	163 €	132 €	203 €	164 €

*** TARIF RÉDUIT 18 ANS ET PLUS : Étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'allocation adulte handicapé, du minimum vieillesse, moins de 25 ans

Pratiques amateurs 2024/25

TARIFS DES STAGES

MOINS de 18 ANS

CATÉGORIE DE STAGE	DURÉE DU STAGE	RÉSIDENTS de la CAPB		RÉSIDENTS HORS CAPB	
		TARIF	TARIF RÉDUIT *	TARIF	TARIF RÉDUIT *
TARIF A	10 heures	82 €	63 €	87 €	67 €
	12 heures	98 €	76 €	105 €	81 €
	15 heures	123 €	95 €	131 €	101 €
	20 heures	164 €	126 €	175 €	134 €
TARIF B	10 heures	142 €	109 €	153 €	118 €
	12 heures	170 €	131 €	183 €	141 €
	15 heures	213 €	164 €	229 €	176 €
	20 heures	284 €	218 €	306 €	235 €


* TARIF RÉDUIT MOINS DE 18 ANS : Étudiants - Parents en situation de recherche d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'allocation adulte handicapé ou du minimum vieillesse

18 ANS et PLUS

CATÉGORIE DE STAGE	DURÉE DU STAGE	RÉSIDENTS de la CAPB		RÉSIDENTS HORS CAPB	
		TARIF	TARIF RÉDUIT **	TARIF	TARIF RÉDUIT **
TARIF A	10 heures	146 €	112 €	200 €	154 €
	12 heures	175 €	134 €	240 €	185 €
	15 heures	218 €	168 €	300 €	231 €
TARIF B	10 heures	182 €	140 €	237 €	182 €
	12 heures	218 €	168 €	284 €	218 €
	15 heures	273 €	210 €	355 €	273 €
TARIF C	10 heures	218 €	168 €	273 €	210 €
	12 heures	262 €	202 €	328 €	252 €
	15 heures	328 €	252 €	410 €	315 €

** TARIF RÉDUIT 18 ANS ET PLUS : Étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'allocation adulte handicapé, du minimum vieillesse, moins de 25 ans



Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le 
amateurs@esa-paysbasque.fr
ID : 064-200093169-20240405-2024_08-DE

STAGE IMMERSION

TARIF	DURÉE DU STAGE	RÉSIDENTS de la CAPB		RÉSIDENTS HORS CAPB	
		TARIF	TARIF RÉDUIT *	TARIF	TARIF RÉDUIT *
	20 heures	164 €	126 €	175 €	134 €

* TARIF RÉDUIT : Étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'allocation adulte handicapé, du minimum vieillesse, moins de 25 ans

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 05 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-09

OBJET : CONVENTION ENTRE LE GRAND-HUIT (G8) ET L'ESAPB POUR LA FIXATION DES TARIFS DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) – ANNÉE 2024

Le 05 avril 2024, à 10h, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle École supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 22 mars 2024. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Étaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY (*pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE*)
- Monsieur Michel LABORDE
- Madame Sophie CASTEL
- Monsieur Bernard ELHORGA
- Madame Anne PINATEL
- Monsieur Yves UGALDE
- Monsieur Antton CURUTCHARRY

Pour l'État :

- Madame Juliette ROUILLON-DURUP

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Denis LABORDE (*pouvoir à Monsieur Michel LABORDE*)
- Madame Nora MARTIROSYAN (*pouvoir à Sophie CASTEL*)

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Margaux LIESENBORGHS
- Madame Charlotte PREVOT

Représentants des étudiants de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Amélie GALAMONT
- Monsieur Timothée ARSAUT VASSAL

Étaient absents et non représentés :

- Madame Florence SERVAIS
- Madame Maïder AROSTEGUY
- Madame Maylis DESCAZEUX

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents ou représentés : 15



DELIBERATION N° 2024-09 : CONVENTION ENTRE LE GRAND-HUIT (G8) ET L'ESAPB POUR LA FIXATION DES TARIFS DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) – ANNÉE 2024

Pour répondre aux fortes demandes de qualification et de diplôme des professionnels de la création en art, design et communication, les 5 écoles supérieures d'art et design de Nouvelle-Aquitaine réunies au sein de l'association le Grand Huit ont initié au cours de l'année universitaire 2021/2022 une démarche de validation des acquis de l'expérience, menant au Diplôme National d'Art (DNA) et au Diplôme Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP).

Cette démarche, renouvelée pour l'année 2022/23, l'est à nouveau pour l'année 2023/24. Le Grand Huit assume une fonction générale de coordination de la VAE pour la Nouvelle-Aquitaine, chaque école étant amenée à inscrire les personnes suivant les options et profils des candidats retenus et en fin de processus à délivrer les DNA et DNSEP lors d'un jury commun aux écoles de Nouvelle-Aquitaine.

Aussi, il convient que l'ESAPB fixe les droits d'inscription à l'accompagnement et à la procédure menant au diplôme pour l'année 2023/2024, qui sont, comme exposés dans la convention jointe en *annexe 7*, de 1 800 € pour chaque candidat inscrit pris en charge par un organisme collecteur habilité.

Vote :

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'adopter les droits d'inscription tels qu'exposés dans la convention jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette proposition.

Fait et délibéré à Bayonne le 05/04/2024

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE

Transmis au contrôle de légalité le : 05/04/2024

Date d'affichage le : 05/04/2024



Convention de partenariat entre l'association le Grand Huit et l'École supérieure d'art Pays Basque pour la VAE 2024

Entre :

L'École supérieure d'art Pays Basque

Siège social : Cité des Arts – 3, Avenue Jean Darrigrand – 64100 BAYONNE

N° SIRET : 200 093 169 00023

Représentée par Madame Delphine ETCHEPARE en sa qualité de Directrice

www.esa-paysbasque.fr

Ci-après désignée « l'ESAPB »

Et :

L'association des écoles supérieures d'art publiques de la Nouvelle Aquitaine « le Grand Huit »

Siège social : 7 rue des Beaux-Arts CS 72010– 33088 Bordeaux Cedex

N° SIRET : 831 943 212 00017

Représentée par Monsieur Jean-François DUMONT en qualité de président

www.le-grand-huit.fr

Ci-après désignée « le Grand Huit »

Article 1 : Objet de la convention de partenariat

L'association le Grand Huit et l'ESAPB ont souhaité mener la mise en œuvre, dans toute ses composantes, de la VAE au DNA pour l'année universitaire 2023-24. Ainsi, le Grand Huit assume l'ensemble des charges, coordination, encadrement, réalisation des diplômes jusqu'au terme de cette session au mois de septembre 2024. L'ESAPB pour sa part reçoit les dossiers d'inscription des candidats et perçoit les droits de la VAE qui sont versés par les organismes collecteurs habilités qui prennent en charge ces candidats au plan du financement de cette VAE.

La présente convention a pour objet de permettre le reversement des sommes perçues à ce titre par l'ESAPB au Grand Huit qui a assumé la charge effective de la VAE.

Article 2 : Durée – reconduction – annulation

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties prenantes et prend fin au 31 décembre 2024.

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi.

Article 3 : Engagements de l'ESAPB - conditions financières

Les droits d'inscription perçus par l'ESAPB pour cette session sont de 1 800 € pour chaque candidat inscrit pris en charge par un organisme collecteur habilité.

Sont concernés pour cette session :



- Monsieur Jean Lassalle
- Monsieur Julien Michaud

L'ESAPB s'engage donc à reverser au Grand Huit à l'issue de cette session de VAE, et sur présentation d'une facture par le Grand Huit, la somme de 3 600 € (trois mille six cents euros).

Article 4 : Engagements du Grand Huit – conditions financières

Le Grand Huit assumera l'ensemble des frais et charges relatifs à la mise en œuvre de la VAE pour les deux candidats inscrits sur la période concernée par la présente convention.

Le Grand Huit présentera au terme des épreuves des diplômes de la VAE, soit au mois de décembre 2024, une facture d'un montant de 3 600 € (trois mille six cents euros) à l'ESAPB.

Article 5 : Durée – reconduction – annulation

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties prenantes et prend fin au 31 décembre 2024. Elle pourra être reconduite par avenant sur décision des parties à compter du 1^{er} janvier 2025.

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi.

Article 6 : Litiges

Tout différend pouvant naître à l'occasion de la mise en œuvre de la présente convention sera soumis à une conciliation préalablement à tous recours devant les tribunaux.

En cas de contestation ou de litige dans l'interprétation des clauses de la présente convention ou dans l'exécution des obligations définies dans la présente convention, il est fait attribution aux tribunaux compétents de Bordeaux

En deux exemplaires, à Bordeaux le

Pour le Grand Huit,
Par délégation du Président, Jean-François DUMONT

Pour l'ESAPB

Le coordinateur, Hervé ALEXANDRE

La Directrice, Delphine ETCHEPARE



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 05 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-10

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE L'ESAPB *ELKARTEA* POUR L'ANNÉE 2024

Le 05 avril 2024, à 10h, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle École supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 22 mars 2024. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Étaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY (*pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE*)
- Monsieur Michel LABORDE
- Madame Sophie CASTEL
- Monsieur Bernard ELHORGA
- Madame Anne PINATEL
- Monsieur Yves UGALDE
- Monsieur Antton CURUTCHARRY

Pour l'État :

- Madame Juliette ROUILLON-DURUP

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Denis LABORDE (*pouvoir à Monsieur Michel LABORDE*)
- Madame Nora MARTIROSYAN (*pouvoir à Sophie CASTEL*)

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Margaux LIESENBORGHS
- Madame Charlotte PREVOT

Représentants des étudiants de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Amélie GALAMONT
- Monsieur Timothée ARSAUT VASSAL

Étaient absents et non représentés :

- Madame Florence SERVAIS
- Madame Maïder AROSTEGUY
- Madame Maylis DESCAZEUX

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents ou représentés : 15



DELIBERATION N° 2024-10 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE L'ESAPB ELKARTEA POUR L'ANNÉE 2024

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L.841-5 du code de l'éducation ;

Vu la circulaire n°2019-029 du 20 mars 2019 relative à la programmation et au suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus ;

Vu l'article 12-1 des statuts de l'EPCC qui précise que le directeur est l'ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement ;

Considérant que la mise en place de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est issue de la volonté du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche de considérer la qualité de vie étudiante et de campus comme un facteur de réussite pour les étudiants ;

Considérant que la CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants, et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention en abondant les moyens déjà alloués par les établissements ;

Considérant que l'ESAPB tire un bilan excédentaire de l'année 2023, et qu'une nouvelle formation, le DNSEP, doit voir le jour en septembre 2024, il est proposé, au titre de l'année 2024, d'attribuer une subvention exceptionnellement un peu plus élevée que les années précédentes ;

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024. Chapitre 65 – Nature 65748.

Vote :

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1500 € à l'association étudiante de l'ESAPB *Elkartea* pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette proposition.

Fait et délibéré à Bayonne le 05/04/2024

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE

Transmis au contrôle de légalité le : 05/04/2024
Date d'affichage le : 05/04/2024



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 05 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-11

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le 05 avril 2024, à 10h, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle École supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 22 mars 2024. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Étaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY (*pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE*)
- Monsieur Michel LABORDE
- Madame Sophie CASTEL
- Monsieur Bernard ELHORGA
- Madame Anne PINATEL
- Monsieur Yves UGALDE
- Monsieur Antton CURUTCHARRY

Pour l'État :

- Madame Juliette ROUILLON-DURUP

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Denis LABORDE (*pouvoir à Monsieur Michel LABORDE*)
- Madame Nora MARTIROSYAN (*pouvoir à Sophie CASTEL*)

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Margaux LIESENBORGHS
- Madame Charlotte PREVOT

Représentants des étudiants de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Amélie GALAMONT
- Monsieur Timothée ARSAUT VASSAL

Étaient absents et non représentés :

- Madame Florence SERVAIS
- Madame Maïder AROSTEGUY
- Madame Maylis DESCAZEUX

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents ou représentés : 15



DELIBERATION N° 2024-11 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, Il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la délibération n°2023-31 du 20 décembre 2023 qui a adopté la dernière modification du tableau des effectifs de l'ESAPB,

Considérant la nécessité de créer 9 emplois :

- 4 emplois de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet ;
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe à temps non complet ;
- 2 emplois d'assistant d'enseignement artistique à temps complet ;
- 1 emploi de technicien à temps complet ;
- 1 emploi d'attaché territorial à temps complet.

3 des emplois de professeur d'enseignement artistique de classe normale, les 2 emplois d'assistant d'enseignement artistique, l'emploi de technicien (informatique) et celui d'attaché territorial (Directeur des études) correspondent aux besoins du DNSEP.

Tous les postes ne seront pas pourvus à la rentrée 2024, mais pour la cohérence du projet il apparaît important qu'ils puissent d'ores et déjà être créés.

En ce qui concerne le 4^{ème} emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale et celui d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe à temps non complet, les missions sont déjà exercées par des vacataires mais s'inscrivent pourtant dans la durée. Il est donc nécessaire pour l'ESAPB d'avoir des emplois pérennes pour développer son activité mais aussi afin de déprécier les agents.

Vote :

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'adopter la modification du tableau des effectifs jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette proposition.

Fait et délibéré à Bayonne le 05/04/2024

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE

Transmis au contrôle de légalité le : 05/04/2024

Date d'affichage le : 05/04/2024



A

B

C

D

E

F

G

H

I

ESAPB - EMPLOIS PERMANENTS

3	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES AU 05 AVRIL 2024			EFFECTIFS POURVUS EN NOMBRE D'AGENTS AU 05 AVRIL 2024			EFFECTIFS POURVUS EN EQTP AU 05 AVRIL 2024		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
4										
5	EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00
6	Directeur Général des Services de 150 000 à 400 000 habitants			0			0			0,00
7	Directeur Général des Services Techniques de 150 000 à 400 000 habitants			0			0			0,00
8	Directeur Général Adjoint des Services de 150 000 à 400 000 habitants			0			0			0,00
9	FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	9	0	9	6	2	8	6,00	2,00	8,00
10	CADRE D'EMPLOIS DES ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00
11	Administrateur général	A		0			0			0,00
12	Administrateur hors classe	A		0			0			0,00
13	Administrateur territorial	A		0			0			0,00
14	CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX	4	0	4	1	2	3	1,00	2,00	3,00
15	Directeur territorial	A		0			0			0,00
16	Attaché hors classe	A		0			0			0,00
17	Attaché principal	A		0			0			0,00
18	Attaché	A	4	4	1	2	3	1,00	2,00	3,00
19	CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX	1	0	1	1	0	1	1,00	0,00	1,00
20	Rédacteur principal 1ère Classe	B	1	1	1		1	1,00		1,00
21	Rédacteur principal 2ème Classe	B		0			0			0,00
22	Rédacteur	B		0			0			0,00
23	CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	4	0	4	4	0	4	4,00	0,00	4,00
24	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	3	3	3		3	3,00		3,00
25	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C		0			0			0,00
26	Adjoint administratif	C	1	1	1		1	1,00		1,00
27	FILIERE TECHNIQUE (c)	9	0	9	7	0	7	7,00	0,00	7,00
28	CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00
29	Ingénieur général	A		0			0			0,00
30	Ingénieur en Chef hors classe	A		0			0			0,00
31	Ingénieur en Chef	A		0			0			0,00
32	CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00
33	Ingénieur Hors Classe	A		0			0			0,00

ESAPB

EMPLOIS PERMANENTS ET EMPLOIS NON PERMANENTS

ETAT DU PERSONNEL CONTRACTUEL EN FONCTIONS AU 05 AVRIL 2024

Emplois occupés par des agents non titulaires sur emplois permanents	CONTRAT		Emplois pourvus		CATEGORIE S	SECTEUR	REMUNERATION ⁽³⁾	
	Fondement du contrat	Nature du contrat	Emplois à temps complet	Emplois à temps non complet			Grade / Echelon de référence	Indice Brut
Directeur de l'Ecole supérieure d'art Pays Basque	332-8 2°	CDD	1		A	CULT	Directeur ens. Artistique Cat. 1 / éch 9	1027
Adjoint Directeur de l'Ecole supérieure d'art Pays Basque	332-8 2°	CDI	1		A	CULT	Professeur ens. Artistique HC / éch 5	876
Professeur enseignement artistique	332-8 2°	CDI	1		A	CULT	Professeur ens. Artistique CIN / éch 6	668
Professeur enseignement artistique	332-8 2°	CDI	2		A	CULT	Professeur ens. Artistique CIN / éch 6	633
Professeur enseignement artistique	332-8 2°	CDD	6	2	A	CULT	Professeur ens. Artistique CIN / éch 4	558
Professeur enseignement artistique	332-8 2°	CDD	3		A	CULT	Professeur ens. Artistique CIN / éch 3	519
Professeur enseignement artistique	332-8 2°	CDD		1	A	CULT	Professeur ens. Artistique CIN / éch 1	450
Assistant enseignement artistique	332-8 2°	CDD	2	1	B	CULT	Assistant ens. Artistique Pal 1CI / éch 6	573
Assistant enseignement artistique	332-8 2°	CDD	1	4	B	CULT	Assistant ens. Artistique Pal 2CI / éch 5	444
Responsable pôle communication documentation édition	332-8 2°	CDD	1		A	ADM	Attaché territorial / éch 5	567
Responsable relations internationales et partenariats	332-8 2°	CDD	1		A	ADM	Attaché territorial / éch 2	469

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 064-200093169-20240405-2024_11-DE

Secrétaire pédagogique formations diplômantes	332-14	CDD	1		C	ADM	Adjoint administratif Pal 1CI	388
		TOTAL emplois permanents	20	8	28			

Emplois occupés par des agents non titulaires sur emplois non permanents	CONTRAT		Emplois pourvus		CATEGORIE S	SECTEUR	REMUNERATION ⁽³⁾	
	Fondement du contrat	Nature du contrat	Emplois à temps complet	Emplois à temps non complet			Grade / Echelon de référence	Indice Brut
Adjoint technique	332-23 1°	CDD	1	0	C	TECHN	Adjoint technique / éch 1	367
		TOTAL emplois non permanents	1	0	1			

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 05 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-12

OBJET : TAUX DE PROMOTION AUX GRADES D'AVANCEMENT

Le 05 avril 2024, à 10h, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle École supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 22 mars 2024. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Étaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY (*pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE*)
- Monsieur Michel LABORDE
- Madame Sophie CASTEL
- Monsieur Bernard ELHORGGA
- Madame Anne PINATEL
- Monsieur Yves UGALDE
- Monsieur Antton CURUTCHARRY

Pour l'État :

- Madame Juliette ROUILLON-DURUP

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Denis LABORDE (*pouvoir à Monsieur Michel LABORDE*)
- Madame Nora MARTIROSYAN (*pouvoir à Sophie CASTEL*)

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Margaux LIESENBORGHS
- Madame Charlotte PREVOT

Représentants des étudiants de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Amélie GALAMONT
- Monsieur Timothée ARSAUT VASSAL

Étaient absents et non représentés :

- Madame Florence SERVAIS
- Madame Maïder AROSTEGUY
- Madame Maylis DESCAZEUX

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents ou représentés : 15



DELIBERATION N° 2024-12 : TAUX DE PROMOTION AUX GRADES D'AVANCEMENT

L'avancement de grade correspond à un changement de grade à l'intérieur du cadre d'emplois auquel appartient le fonctionnaire, permettant d'accéder à un niveau de fonctions et d'emplois plus élevé. Peuvent avancer de grade les fonctionnaires en position d'activité ou de détachement.

Les conditions d'ancienneté et, le cas échéant, d'examen professionnel à remplir par les fonctionnaires pour avancer de grade font l'objet de dispositions statutaires et réglementaires.

Par ailleurs, conformément à l'article L.522-27 du code général de la fonction publique, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, pour chaque grade, le taux de promotion.

Ce taux de promotion détermine le nombre d'agents qui sont susceptibles d'être promus par rapport au nombre des agents qui remplissent les conditions statutaires. La fixation d'un taux de promotion est requise pour l'ensemble des grades d'avancement des cadres d'emplois, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale.

L'objectif de ce dispositif est de donner aux collectivités et établissements publics les moyens juridiques de la gestion des ressources humaines.

Cette approche gestionnaire des avancements de grade, basée sur les besoins de l'établissement et leur évolution, et comme le prévoit la réglementation, fondée sur l'appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents, conduit à privilégier une libération des ratios pour l'ensemble des cadres d'emplois.

Le comité technique intercommunal placé auprès du Centre de Gestion a rendu un avis favorable de principe le 06 juillet 2007 pour toutes les délibérations fixant le taux d'avancement de grade à 100 % pour l'ensemble des grades. Aussi, pour les collectivités et établissements publics en relevant, il est inutile de saisir à nouveau le CST avant de délibérer si les taux retenus sont de 100 %.

Vote:

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de fixer, pour chacun des grades d'avancement, un taux de promotion à 100 %.

Ces ratios permettraient de nommer jusqu'à 100% des agents remplissant les conditions d'avancement. Ils constitueraient un plafond et non pas un plancher de nominations.


En effet, la fixation de ce taux de promotion à 100% des agents promouvables ne doit pas entraîner des avancements systématiques, au risque de dénaturer le sens même de cette possibilité de déroulement de carrière.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette proposition.





ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
PAYS BASQUE

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le 
ID : 064-200093169-20240405-2024_12-DE
contact@esa-paysbasque.fr

Fait et délibéré à Bayonne le 05/04/2024
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE

Transmis au contrôle de légalité le : 05/04/2024
Date d'affichage le : 05/04/2024



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 05 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-13

OBJET : ADHÉSION AU PÔLE MISSIONS TEMPORAIRES DU CDG 64

Le 05 avril 2024, à 10h, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle École supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 22 mars 2024. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Étaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY (*pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE*)
- Monsieur Michel LABORDE
- Madame Sophie CASTEL
- Monsieur Bernard ELHORGA
- Madame Anne PINATEL
- Monsieur Yves UGALDE
- Monsieur Antton CURUTCHARRY

Pour l'État :

- Madame Juliette ROUILLON-DURUP

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Denis LABORDE (*pouvoir à Monsieur Michel LABORDE*)
- Madame Nora MARTIROSYAN (*pouvoir à Sophie CASTEL*)

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Margaux LIESENBORGHS
- Madame Charlotte PREVOT

Représentants des étudiants de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Amélie GALAMONT
- Monsieur Timothée ARSAUT VASSAL

Étaient absents et non représentés :

- Madame Florence SERVAIS
- Madame Maïder AROSTEGUY
- Madame Maylis DESCAZEUX

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents ou représentés : 15



DELIBERATION N° 2024-13 : ADHÉSION AU PÔLE MISSIONS TEMPORAIRES DU CDG 64

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques offre un service intercommunal permettant de pallier les absences en personnel des collectivités et établissements publics : le pôle « *missions temporaires* ». Le Centre de Gestion prend non seulement en charge l'intégralité des démarches administratives, mais couvre également le risque chômage (versement des indemnités chômage à l'issue du remplacement). L'adhésion est gratuite et sans engagement : seul le service rendu est facturé.

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- Les missions peuvent durer d'une heure à plusieurs mois ;
- Les modalités de facturation comprennent le traitement chargé de l'agent intervenant + 10 % de frais de gestion + 30 € forfaitaires pour frais professionnels, par jour et par mission ;
- Les interventions s'opèrent sur 16 métiers ciblés : agent d'entretien, agent polyvalent des services techniques, agent des espaces verts, agent polyvalent de restauration, responsable des services techniques, animateur de loisirs et périscolaire, aide à domicile, auxiliaire de puériculture, auxiliaire de soins, ATSEM, agent de crèche, agent de gestion administrative, agent d'accueil, secrétaire de mairie, gestionnaire d'agence postale communale, expert administratif.

Vote:

Il est proposé aux membres du conseil d'administration :

- D'adhérer au pôle missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques ;
- D'autoriser la Directrice à signer la convention proposée en annexe 10 et tout acte afférent.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ces propositions.

Fait et délibéré à Bayonne le 05/04/2024

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE

Transmis au contrôle de légalité le : 05/04/2024

Date d'affichage le : 05/04/2024



CONVENTION D'ADHÉSION AU PÔLE MISSIONS TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

ENTRE

La collectivité de **...EPCC.Ecole.supérieure.d'art.Pays.Basque.....**, dont le siège est situé **...3,Avenue.Jean.Darrigrand...64100.BAYONNE.....**(adresse), représenté(e) par **M./Mme.Delphine.ETCHEPARE, Directrice,.....**(fonction), habilité(e) par délibération de son organe délibérant en date du **05/04/2024.....**, soumise au contrôle de légalité le **05/04/2024.....**

ET

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques (CDG 64), établissement public local à caractère administratif, dont le siège est situé Maison des Communes - Cité administrative - Rue Auguste Renoir - CS 40609 - 64006 PAU Cedex, représenté par son Président, Nicolas PATRIARCHE, habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du 22 octobre 2023, soumise au contrôle de légalité le 30 octobre 2013,

collectivement dénommés « les parties ».

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : NATURE DES PRESTATIONS

Le CDG 64 propose un service d'agents non titulaires, dans les filières administrative, technique, médico-sociale et animation :

- | Pour assumer le remplacement de titulaires momentanément indisponibles,
- | Pour assurer des missions temporaires,
- | En cas de vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

ARTICLE 2 : MODALITÉS FINANCIÈRES

L'agent concerné est directement rémunéré par le CDG 64. La collectivité de **EPCC.Ecole.supérieure.d'art.Pays.Basque....** s'engage à rembourser au CDG 64, au vu des factures établies par celui-ci pour la période considérée, la totalité du salaire (traitement indiciaire, supplément familial de traitement, régime indemnitaire, protection sociale complémentaire, heures supplémentaires ou complémentaires éventuelles) et des charges (charges patronales, assurance statutaire, assurance responsabilité civile) augmentées des frais de gestion (10 % de la rémunération brute chargée). En outre, la collectivité de **EPCC.Ecole.supérieure.d'art.Pays.Basque....** participera



forfaitairement au remboursement des frais professionnels (pris en charge par le CDG 64 à hauteur de 30 € par jour d'intervention et par mission).

La participation financière englobe tous les frais de gestion (salaires, charges sociales, remboursement des frais de déplacement, éventuel risque chômage...).

Le versement interviendra sur présentation d'un titre de recettes établi par le CDG 64, après la réalisation de la mission.

Le taux pourra être revisité par délibération du Conseil d'Administration du CDG 64. Cette modification sera alors notifiée à la collectivité qui disposera d'un délai de 3 mois pour, si elle le souhaite, dénoncer la présente convention sur délibération de l'organe délibérant. L'effet de la dénonciation sera à la date de la notification de la décision.

ARTICLE 3 : MODALITÉS PRATIQUES

A. La demande

Pour présenter une demande d'intervention d'agents au CDG 64, il conviendra de compléter et de signer le formulaire de demande d'intervention.

B. Le choix du candidat

À réception de la demande d'intervention, un ou plusieurs agents seront proposés à l'autorité territoriale en fonction des compétences exigées pour l'intervention et des candidats disponibles.

À réception des propositions de candidatures, l'autorité territoriale procédera si nécessaire au choix de l'agent et confirmera sa demande d'intervention auprès du CDG 64.

C. La prise de fonction de l'agent

Si l'agent ne prend pas ses fonctions dans la collectivité à la date prévue initialement, il sera nécessaire d'en informer aussitôt le CDG 64 pour modifier la décision de nomination.

Le personnel du CDG 64 affecté à ..E.P.C.C.Ecole supérieure d'art Pays Basque.. exécutera les directives de la Directrice.

D. La prolongation de la mission

Si la mission de l'agent intervenant dans la collectivité doit être prolongée, il est nécessaire de prévenir le CDG 64 au plus tôt (afin d'éviter que cette personne soit affectée dans une autre collectivité) et de faire parvenir une nouvelle demande d'intervention.



E. Le changement de mission

Si le Maire/Président souhaite modifier la demande d'intervention en cours de remplacement, il en avisera immédiatement le CDG 64. A défaut de demande de modification, si les tâches accomplies par l'agent ne correspondent pas au niveau de mission demandé, le Président du CDG 64 se réserve le droit de mettre fin à la mission.

F. Les conditions d'hygiène et de sécurité

La collectivité est responsable de la sécurité des agents sur leur lieu de travail et au cours de leurs déplacements professionnels. Elle leur fournit les équipements de protection individuelle.

ARTICLE 4 : DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CONVENTION

La présente convention pourra en outre être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, sur intervention de son organe délibérant, sous réserve que la décision soit notifiée à l'autre partie avant le 31 décembre de l'année en cours.

Fait en 2 exemplaires originaux,

Fait à....., le

Pour.....,

Fait à PAU, le

Pour le Centre de Gestion de la Fonction Publique
Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

Le / La (fonction)

M./Mme
(Cachet et signature)

**Le Président,
Nicolas PATRIARCHE**

Maire de Lons
Conseiller départemental de Lescar,
Gave et Terres du Pont-Long



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 05 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-14

OBJET : CONVENTION ENTRE L'ESAPB ET LE FOYER DE JEUNES ET D'ÉDUCATION POPULAIRE DE LA VILLE DE BARDOS

Le 05 avril 2024, à 10h, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle École supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 22 mars 2024. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Étaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY (*pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE*)
- Monsieur Michel LABORDE
- Madame Sophie CASTEL
- Monsieur Bernard ELHORGA
- Madame Anne PINATEL
- Monsieur Yves UGALDE
- Monsieur Antton CURUTCHARRY

Pour l'État :

- Madame Juliette ROUILLON-DURUP

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Denis LABORDE (*pouvoir à Monsieur Michel LABORDE*)
- Madame Nora MARTIROSYAN (*pouvoir à Sophie CASTEL*)

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Margaux LIESENBORGHS
- Madame Charlotte PREVOT

Représentants des étudiants de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Amélie GALAMONT
- Monsieur Timothée ARSAUT VASSAL

Étaient absents et non représentés :

- Madame Florence SERVAIS
- Madame Maïder AROSTEGUY
- Madame Maylis DESCAZEUX

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents ou représentés : 15



DELIBERATION N° 2024-14 : CONVENTION ENTRE L'ESAPB ET LE FOYER DE JEUNES ET D'ÉDUCATION POPULAIRE DE LA VILLE DE BARDOS

Le Foyer de Bardos est une association située sur la commune de Bardos et un acteur reconnu du dynamisme associatif du village et des alentours. Elle possède des locaux prêtés gracieusement par la municipalité.

Durant de nombreuses années, le foyer des jeunes a organisé des expositions d'art contemporain. Ces expositions ont bénéficié de la présence comme résident à Bardos de Benoit LASSERRE, artiste sculpteur et de son réseau d'amis artistes.

Maïder BEHOTEGUY, Maire de Bardos et Vice-présidente de l'ESAPB, a contacté l'ESAPB afin de relancer ce cycle d'expositions d'art contemporain au Foyer de Bardos.

L'ESAPB a proposé un fonctionnement de commissariat dans lequel l'artiste exposant choisit l'artiste qui exposera à sa suite.

La première exposition aura lieu en juin 2024 dans la salle du château de Salha. Kolet GOYHENETCHE, artiste peintre et enseignante de l'ESAPB initiera ce cycle d'expositions.

Afin de définir les modalités de ce partenariat, une convention entre l'ESAPB et le Foyer de jeunes et d'éducation populaire de Bardos est soumise en annexe.

Vote :

Il est proposé aux membres du conseil d'administration :

- D'approuver la convention de partenariat entre l'ESAPB et le Foyer de Bardos, présentée en annexe ;
- D'autoriser la Directrice à la signer et tout acte afférent.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ces propositions.

Fait et délibéré à Bayonne le 05/04/2024

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE

Transmis au contrôle de légalité le : 05/04/2024
Date d'affichage le : 05/04/2024



CONVENTION ^{DE} PARTENARIAT

• Entre :

L'École supérieure d'art Pays Basque (ESAPB)

Cité des Arts, 3 Avenue Jean Darrigrand, 64100 Bayonne

Tél. 05.59.59.48.41

Courriel : contact@esa-paysbasque.fr

Représentée par :

Madame Delphine ETCHEPARE, Directrice de l'École supérieure d'art Pays Basque, en vertu d'une délibération du conseil d'administration du 02 juin 2023.

Ci-après désignée « l'ESAPB » d'une part,

• Et :

Le Foyer de Jeunes et d'Éducation Populaire de la ville de Bardos

110 Place des platanes, 64520 Bardos

Tél. 06 86 79 70 68

Courriel : foyerdebardos@gmail.com

Représenté par :

Monsieur Paul NIETO, son Président

Ci-après désignée « le Foyer » d'autre part,

Préambule

Le Foyer de Bardos a organisé durant de nombreuses années des expositions d'art contemporain au Foyer des jeunes de la ville. Ces expositions ont bénéficié de la présence de Benoit Lasserre, artiste sculpteur résident de Bardos et de son réseau d'amis artistes.

Maïder Behoteguy, Maire de Bardos et Vice-Présidente de l'EPCC ESAPB a contacté en 2023 l'ESAPB pour relancer ce cycle d'expositions d'art contemporain au Foyer des jeunes.

L'ESAPB a proposé un fonctionnement de commissariat dans lequel l'artiste exposant choisit l'artiste qui exposera à sa suite. La première exposition aura lieu en juin 2024 au Foyer des jeunes de Bardos.

Kolet Goyhenetche, artiste peintre et enseignante de l'ESAPB initiera ce cycle d'expositions.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'établir les modalités de coopération entre l'École supérieure d'art Pays Basque (ESAPB) et le Foyer de Jeunes et d'Éducation Populaire de la ville de Bardos.

Article 2 – Obligations des parties

L'ESAPB s'engage à :

- Mettre en place un principe d'expositions permettant de programmer d'une année sur l'autre une série d'événements artistiques de qualité ;
- Recréer un réseau d'artistes en lien avec la ville de Bardos ;
- Mettre en place, accompagner et faire le relai de la communication de l'exposition ;
- Prêter du mobilier ou matériel d'exposition si nécessaire – le cas échéant, une feuille de prêt sera signée entre les deux parties.

Le Foyer s'engage à :

- Programmer une exposition dans les salles de l'annexe du château Salha à Bardos durant trois semaines entre les mois de juin et de juillet ;
- Réserver à l'artiste une semaine pour l'installation de son exposition ;
- Communiquer l'événement ;
- Prendre en charge le déroulement du vernissage.

Article 3 – Droit à l'image - Communication

La valorisation et la communication de ces activités seront pilotées conjointement, et diffusées par chaque partenaire à l'ensemble de son réseau.

Chaque partenaire pourra utiliser tous les moyens publicitaires à sa convenance (newsletter, site internet, page Facebook, tracts) en mentionnant le partenariat et en intégrant le logo des partenaires.

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre une communication partagée et à se tenir informés des communiqués adressés à la presse.

Article 4 – Modification de la convention

Toute éventuelle modification de la présente fera l'objet d'un avenant.

Article 5 – Fin de la convention – Résiliation

La présente convention est conclue pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification. Elle sera reconduite tacitement, par période d'un an. La durée maximale de la convention, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Article 6 – Assurances

Les partenaires déclarent avoir souscrit les assurances nécessaires en responsabilité de manière à couvrir les conséquences des dommages corporels et matériels causés par tout événement qui seraient de leur fait ou de leurs collaborateurs lors de l'exécution de la présente convention.

Article 7 – Règlement des litiges

Tout litige pouvant s'élever à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention pourra, à défaut d'accord amiable entre les parties, être soumis au Tribunal Administratif de Pau.

Fait à Bayonne en deux exemplaires, le

Pour L'École supérieure d'art
Pays Basque,
La Directrice, Delphine ETCHEPARE

Lu, et approuvé,
(Signature)

Pour Le Foyer de Jeunes et d'Éducation
Populaire de la ville de Bardos
Le Président, Paul NIETO

Lu, et approuvé,
(Signature)